



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 124 de la liste préliminaire*

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a adressé au Secrétaire général plusieurs demandes touchant la gestion des conférences. Le présent rapport y donne suite en traitant de l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence, de l'incidence de la réalisation du plan-cadre d'équipement, de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de diverses questions relatives à la documentation, à la traduction et à l'interprétation. En outre, il offre un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de certaines initiatives visant à améliorer la prestation des services de conférence, propose des remèdes aux difficultés actuelles et comporte des suggestions à l'intention de l'Assemblée quant aux mesures qui pourraient être prises dans le sens de l'optimisation de la gestion des conférences à l'ONU.

* A/63/50.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale	7–18	4
A. Bilan d'étape	7–12	4
B. Grand projet informatique : système intégré de gestion des conférences	13–16	5
C. Mesure des résultats	17–18	7
III. Évaluation par les États Membres de la qualité des services de conférence	19–22	7
IV. Gestion des réunions	23–65	8
A. Calendrier des conférences et des réunions	23–26	8
B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	27–58	9
C. Incidence de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement selon la stratégie IV (exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège	59–65	16
V. Gestion de la documentation	66–90	18
A. Soumission, traitement et publication des documents	66–85	18
B. Services de publication	86–90	22
VI. Questions relatives aux services de traduction et d'interprétation	91–108	23
A. Transition démographique dans les services linguistiques	91–95	23
B. Traduction contractuelle et contrôle de la qualité	96–100	25
C. Incidences du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférence	101–105	26
D. Vacances de poste actuelles et futures à l'Office des Nations Unies à Nairobi	106–108	27
VII. Observations finales	109–110	28
Annexes		
I. Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies		30
II. Statistiques de la prestation de services de conférence aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à New York, en 2007		47
III. Statistiques de la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation, en 2007 ..		48
IV. Demandes concernant l'organisation de réunions pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et informations statistiques		51
V. Statistiques relatives à la gestion des documents d'avant session		56
VI. Matrice de mesure des résultats		59

I. Introduction

1. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour vocation première de fournir au meilleur coût des services de conférence de qualité, en accordant le même traitement à toutes les langues officielles de l'ONU.
2. L'action menée méthodiquement en ce sens ces dernières années commence à porter ses fruits : la nette amélioration et la structuration plus rigoureuse du système de planification des conférences ont eu un effet positif sur la gestion de la documentation et celle des conférences. Au fur et à mesure que les interlocuteurs du Département se familiarisent avec des mesures telles que l'imposition de délais plus stricts dans le cadre du système de « créneaux » et le contrôle plus systématique du respect des limites de longueur des documents, les ressources affectées aux services de conférence sont utilisées de manière sensiblement plus efficace et rationnelle.
3. Simultanément, le Département poursuit la mise en œuvre de son initiative de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, qui comprend des mesures destinées à améliorer la coordination et l'harmonisation des règles, pratiques et méthodes dans les quatre centres de conférence. Des solutions informatiques ambitieuses sont en train d'être mises au point, l'objectif étant de maximiser le recours à des mécanismes communs pour l'établissement de rapports et la gestion des réunions ainsi que la planification et le traitement de la documentation.
4. Le plan-cadre d'équipement de l'ONU est un autre sujet pour lequel l'intérêt s'est renforcé. En effet, le Département demeure résolu à faire en sorte que la mise en œuvre du plan-cadre ne nuise pas à la qualité de ses services. Conscient des difficultés qu'il devra surmonter pour y parvenir, le Département fait preuve de vigilance et ne ménage aucun effort pour s'assurer des moyens humains et financiers nécessaires. Il a fait part des problèmes et éventuels blocages attendus au Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement afin d'éviter toute perturbation dans la prestation des services de conférence aux organes intergouvernementaux.
5. Une autre difficulté réside dans la rapide érosion des effectifs du personnel linguistique du fait des départs à la retraite, lesquels, associés à l'extrême pauvreté du fichier de recrues potentielles, d'ailleurs inexistant pour certaines langues ou certains services, ainsi qu'aux conditions sur le marché local, ne facilitent pas la planification de la relève ni le contrôle de la qualité. Le Département s'attache à planifier les effectifs dans une optique stratégique, ce qui implique qu'il intensifie ses activités de recrutement et de formation afin de maintenir la qualité de ses services et de pouvoir continuer de faire fond sur l'expérience du personnel de ses services linguistiques.
6. Dans toutes les activités susmentionnées et celles qui sont présentées ci-après, le Département s'est attaché à continuer de respecter scrupuleusement les résolutions de l'Assemblée générale portant sur les différents aspects de sa mission.

II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale

A. Bilan d'étape

7. Par sa nature même, l'intégration de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale n'est pas un projet limité dans le temps, mais plutôt une entreprise permanente qui repose en grande partie sur la collaboration. Seul un mode de fonctionnement privilégiant la coopération et le dialogue et largement axé sur l'action peut faire naître de la double exigence du renforcement de l'intégration et de la prise en compte des particularités de chaque centre de conférence des effets de synergie capables de produire des résultats tangibles.

8. Les différentes sections du présent rapport traitent d'un certain nombre de secteurs et d'activités pour lesquels la gestion intégrée produit déjà les résultats escomptés, et d'autres activités pour lesquelles des progrès sont réalisés dans le cadre d'une phase préparatoire à l'application du principe de la gestion intégrée à l'échelle mondiale. La dynamisation du mécanisme de coordination entre les centres de conférence, dont les réunions annuelles impriment un nouvel élan aux efforts en cours, grâce notamment à l'adoption et à la mise en œuvre d'initiatives assorties de délais, a fait progresser l'application de ce principe.

9. Une partie de l'entreprise d'intégration de la gestion des conférences a consisté en particulier à poursuivre l'adaptation et la mise en application du recueil de règles, pratiques et procédures administratives adopté par tous les centres de conférence en 2006. Des avancées ont été obtenues dans les domaines suivants : gestion des mutations latérales de personnel linguistique entre les centres de conférence; échanges de personnel; exploitation du fichier commun de traducteurs contractuels (qui sera mis en service en septembre 2008); harmonisation des modalités d'application du système de créneaux et gestion des demandes de dérogations; prévision du volume de travail et planification de la capacité de production. Les progrès accomplis dans l'intégration de la gestion à l'échelle mondiale sont suivis en permanence et feront l'objet d'une évaluation plus détaillée en 2009.

10. Créé en 2007, le Groupe de travail sur les activités de publication a déjà établi un premier recensement des technologies de publication utilisées dans les centres de conférence. Une équipe spéciale, placée sous la direction de l'Office des Nations Unies à Genève, a été constituée pour étendre les systèmes de prévision du volume de travail et de planification des capacités à d'autres secteurs de la gestion des conférences tels que le traitement de texte et la préparation de copie.

11. L'intégration de la gestion à l'échelle mondiale s'est également traduite par un renforcement notable de la coopération, tant officielle qu'officieuse, entre le Département et les commissions régionales de l'ONU. Celles-ci participent aux réunions de coordination annuelles des chefs des services de conférence en qualité d'observateurs et prennent part au projet de coordination de la terminologie à l'échelle mondiale. Un programme d'échange de personnel avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été mis en place et donne de bons résultats, les services de traduction du Siège ayant affecté un réviseur hors classe à la CEA en échange des services d'un traducteur de la classe P-3. Grâce aux mutations latérales, les commissions régionales peuvent tirer parti de l'expérience de membres du personnel linguistique du Siège ayant déjà acquis les compétences requises pour

travailler sans avoir besoin d'un complément de formation. Le transfert des applications informatiques mises au point par le Département a permis aux commissions de mettre à jour au moindre coût leurs systèmes de gestion des conférences.

12. Enfin, l'intégration de la gestion à l'échelle mondiale a permis d'intensifier notablement le partage des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques entre les centres de conférence dans tous les domaines d'activité, l'expérience acquise circulant aisément et souvent de manière transparente d'un centre à l'autre.

B. Grand projet informatique : système intégré de gestion des conférences

13. Le Département s'emploie activement à mettre au point le système intégré de gestion des conférences, qui s'inscrit dans le cadre de son grand projet informatique. Ce système fait fond sur les connaissances et les enseignements tirés d'années d'utilisation d'applications informatiques largement conçus en fonction des besoins particuliers de chaque centre de conférence. Les initiatives prises pour doter le Secrétariat d'un progiciel de gestion intégré, d'un progiciel de gestion de la relation client et d'un système de gestion des contenus, destinés à mettre en œuvre des stratégies globales de fonctionnement et reposant sur une plate-forme informatique commune et des bases de données partagées, donnent encore plus de sens à la mise au point d'un système intégré de gestion des conférences. Ce système tiendra compte des servitudes de compatibilité et d'échange de données avec les autres progiciels. Comme précisé dans la section ci-après, le système englobe trois projets d'envergure mondiale visant : a) la communication intégrée d'informations; b) l'élaboration d'une solution pour la planification et le service des séances; c) l'élaboration d'une solution pour la planification et le traitement de la documentation.

Projet 1

Communication intégrée d'informations à l'échelle mondiale

14. Il est prévu de créer un entrepôt de données pour assurer la transparence des données opérationnelles à l'échelle de tous les centres de conférence, instaurer une norme commune sur la base du cadre statistique et de la structure de codification, permettre la communication intégrée d'informations, et offrir un point d'appui aux activités de gestion de la performance du Département. Cette banque de données doit permettre de répondre aux besoins d'information les plus pressants, notamment en ce qui concerne : l'utilisation des ressources; les projections globales et locales de capacité; la productivité par secteur dans les différents centres de conférence; les statistiques de production. Les informations voulues seront établies sur la base de conventions statistiques communes aux quatre centres de conférence, pour les quatre secteurs fonctionnels suivants :

a) *Gestion de la filière documentaire* : affectation de créneaux, contrôle du respect des règles de soumission, de traitement et de publication, gestion des demandes de dérogations;

b) *Traitement de la documentation* : édition, traduction, traduction contractuelle, référencement, mise en concordance, préparation de copie, traitement de texte, reproduction, distribution;

c) *Gestion des réunions* : utilisation des services de séance et des installations de conférence;

d) *Service des séances* : interprétation, rédaction des comptes rendus analytiques et des procès-verbaux de séance.

La conception et la mise en service des composantes de base de l'entrepôt de données devraient prendre un an environ.

Projet 2

Solution pour la planification et le service des séances à l'échelle mondiale

15. Tenant compte des recommandations formulées en 2006 dans le rapport Dalberg, des textes issus des réunions de travail organisées dans le cadre du projet 2 pour évaluer le progiciel de gestion de la relation client Siebel et établir les besoins particuliers des différents centres de conférence, ainsi que des décisions du Comité de pilotage informatique, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée Générale et de la gestion des conférences a alloué un crédit de 1,2 million de dollars à l'Office des Nations Unies à Vienne pour lui permettre de poursuivre le projet. À la suite de cette décision, des activités de mise au point et d'intégration en interne à l'aide de produits compatibles avec le progiciel de gestion de la relation client ont été lancées, conformément à la stratégie d'installation de progiciels à l'échelle du Secrétariat. Les modules du système intégré de gestion des conférences associés au programme en ligne d'affectation des interprètes devraient être prêts, puis installés dans les quatre centres de conférence, d'ici à la fin de 2008. Quant à la mise au point des modules afférents à la planification et au service des séances, elle devrait s'achever d'ici à la fin de 2009, selon les échéances fixées dans le plan de mise en œuvre du système intégré de gestion des conférences.

Projet 3

Solution pour la planification et le traitement de la documentation à l'échelle mondiale

16. Le séminaire mondial sur le projet 3 qui s'est tenu à Genève en mai 2008 a été l'occasion d'analyser en profondeur les exigences fonctionnelles de l'harmonisation des pratiques des différents centres de conférence. Plus précisément, les quatre centres se sont mis d'accord sur la rationalisation et l'harmonisation de leurs modes de fonctionnement et de leurs méthodes, selon le recueil des procédures de planification et de traitement des documents établi par le Département, et sur la définition de l'objet et de la méthode d'évaluation du prototype qu'il est prévu de mettre à l'essai. Celui-ci est en train d'être élaboré, à partir de la plate-forme Documentum, par l'Office des Nations Unies à Genève, en coopération avec les autres centres de conférence et le Centre international de calcul, moyennant un coût total de 150 000 dollars, sa livraison étant prévue pour octobre 2008. Le prototype se limitera à six fonctions de base et exploitera le prototype de validation associé au Système de diffusion électronique des documents qui a été mis au point en interne en prévision des interactions et échanges de données avec les autres progiciels de gestion des contenus.

C. Mesure des résultats

17. Au paragraphe 14 de la section V de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a pris note de la grille de mesure des résultats proposée par le Secrétaire général en réponse à la demande qui lui avait été faite d'établir une méthode globale de mesure des résultats et de gestion de la performance dans l'optique de l'optimisation des fonctions, et indiqué qu'elle comptait recevoir communication des indicateurs pour tous les centres de conférence à partir de 2008.

18. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport la grille de mesure des résultats de 2007, qui regroupe des indicateurs afférents aux ressources humaines, aux ressources financières, à la gestion des réunions et au respect des délais de distribution des documents, ainsi que des indicateurs de la productivité des services linguistiques.

III. Évaluation par les États Membres de la qualité des services de conférence

19. À l'occasion de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Département a réalisé auprès des représentants des États Membres une enquête de satisfaction concernant les services de conférence. Le questionnaire, établi dans les six langues officielles et distribué lors de séances du Conseil de sécurité et des grandes commissions de l'Assemblée, a permis de recueillir des données en vue du calcul des indicateurs de résultats définis dans le cadre stratégique pour la période 2008-2009. Le questionnaire était également disponible à l'adresse suivante : <http://emeets.un.org>.

20. Afin d'améliorer les méthodes d'enquête et d'accroître le taux de participation, l'enquête de 2007 a été revue avec le concours du Bureau des services de contrôle interne. Le taux de participation de 41 % enregistré en 2007 est très supérieur à celui des années antérieures (13 % en 2006, 19 % en 2005 et 20 % en 2004). Ce progrès peut s'expliquer par la décision de tester le questionnaire auprès des membres du Comité des conférences en septembre 2007, la tenue de consultations avec les secrétaires des grandes commissions et le Groupe du service des séances, et le rôle joué par les présidents des commissions. Le questionnaire portait sur la qualité des prestations du Département, notamment la traduction, l'interprétation et l'appui fourni par les assistants au service des séances, et sur le respect des délais de distribution des documents et de communication des informations. L'objectif était aussi de connaître les principales attentes des États Membres et de recueillir leurs suggestions quant à l'amélioration de la qualité des services. Selon les résultats de l'enquête, 81 % des participants ont estimé que les services du Département étaient excellents ou bons, 16 % les ont jugés passables, et moins de 3 % les ont considérés comme médiocres ou très médiocres. Les participants tenaient avant tout à ce que les documents soient publiés à temps, à ce que le « service client » soit satisfaisant et à ce que l'interprétation soit de bonne qualité. Ils ont par ailleurs suggéré, notamment, d'améliorer les outils en ligne et les sites Web des commissions, la distribution des documents et les services d'interprétation.

21. Le Département continue de chercher de nouveaux moyens de recueillir et d'analyser les réactions des États Membres. Ainsi, une base de données a été créée en vue de rassembler les commentaires ponctuels sur la qualité des services du

Département, qu'ils aient été formulés par téléphone, par messagerie électronique, de vive voix ou par courrier. Seront enregistrés les commentaires émanant non seulement des États Membres, mais aussi des présidents d'organes et d'autres utilisateurs. La base de données permettra de jauger l'efficacité des mesures prises pour donner suite aux griefs des usagers. Le Département a prévu également d'offrir aux États Membres un autre moyen d'évaluer la qualité des services de conférence, en mettant à la disposition de leurs représentants, dans les salles de conférence, des fiches qu'ils pourront remplir pour faire des suggestions et des commentaires au sujet des prestations du Département.

22. Le Département a organisé au Siège en 2007, du 23 au 27 avril puis du 19 au 21 novembre et le 14 décembre, respectivement, deux séries de réunions d'information avec les États Membres sur la qualité des services linguistiques. On peut consulter le compte rendu de ces réunions dans les archives du Secrétariat. À l'Office des Nations Unies à Genève, des réunions d'information sur les questions linguistiques ont été organisées entre les délégations et des représentants des services linguistiques, notamment les services d'interprétation, de traduction et d'édition. Les délégations participantes ont demandé qu'une enquête soit réalisée de façon à leur permettre de dialoguer avec le Département à propos de la qualité de la terminologie et du respect du principe du multilinguisme. Une réponse à cette demande, commune à tous les centres de conférence, est à l'étude.

IV. Gestion des réunions

A. Calendrier des conférences et des réunions

1. Tenue de réunions pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale (demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée)

23. Au paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'ONU pendant la partie principale d'une session ordinaire si ce n'était avec son assentiment exprès.

24. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. L'usage veut que ces demandes soient soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée générale.

25. Les demandes de dérogation déjà reçues pour la soixante-troisième session de l'Assemblée sont reproduites à l'annexe IV du présent rapport, où figurent également des statistiques sur les réunions des organes ayant bénéficié d'une dérogation à la soixante-deuxième session. Les demandes reçues ultérieurement feront l'objet d'un additif.

2. Projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2009

26. Le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2009 fera l'objet d'un additif au présent rapport et d'une annexe au rapport du Comité des conférences à l'Assemblée générale.

B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et analyse

27. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2007, ainsi que les indices de conformité et de disponibilité qui renseignent sur la proportion de documents d'avant-session publiés dans les délais et l'échelonnement hebdomadaire de leur parution.

28. *Taux d'utilisation.* Comme il ressort du tableau ci-après, le taux d'utilisation global pour 2007 a été de 83 %, comme en 2006, année où il avait baissé de deux points par rapport au taux enregistré en 2005.

29. On calcule le taux d'utilisation global en additionnant les chiffres inscrits dans les six colonnes du tableau ci-après pour l'ensemble des organes considérés et les quatre centres de conférence et en traitant les totaux comme s'ils portaient sur un seul organe :

Centre de conférence	Nombre de séances						Taux d'utilisation				
	A (programmées)	B (additionnelles)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation de services)	*	F (nombre de minutes perdus)	2005	2006	2007	**
New York	1 203	36	187	1 052	100	34	30 235	83	81	79	74
Genève	570	21	29	562	6	–	9 965	90	87	87	87
Vienne	180	3	2	181	–	–	3 010	87	85	90	90
Nairobi	28	0	1	27	–	–	–	95	100	96	96
Total	1 981	60	219	1 822	106	34	43 210	85	83	83	79

* Réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

** Taux d'utilisation calculé en ne déduisant que les réaffectations de services au profit d'organes apparentés du nombre de séances annulées.

30. L'annexe I donne pour les différents organes considérés une ventilation détaillée des statistiques présentées ci-dessus. Pour 2007, les catégories retenues pour le calcul des taux d'utilisation des services demeurent inchangées. En cas d'annulation de séance, la réaffectation des services prévus pour l'organe considéré a été portée au crédit de celui-ci (colonne E du tableau), que l'organe bénéficiaire de la réaffectation soit ou non apparenté au premier. La colonne (*) n'indique que le nombre de réaffectations au profit d'organes apparentés, la colonne (**) faisant apparaître le taux d'utilisation obtenu lorsque seules les réaffectations de services au profit d'organes apparentés sont créditées. Le temps consacré à des réunions ou consultations officielles tenues avant l'ouverture ou après la clôture d'une séance programmée ou en lieu et place d'une telle séance n'est pas compté comme temps de réunion perdu si ces réunions ou consultations font appel aux mêmes services que la séance programmée et si le Secrétariat a été averti de leur tenue.

31. Aux fins de comparaison, le tableau ci-après indique la distribution des sessions des organes considérés par tranche de taux d'utilisation pour la période 2005-2007.

<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
0-19	1	–	–
20-29	–	–	–
30-39	1	–	–
40-49	–	1	2
50-59	–	1	1
60-69	5	6	5
70-79	11	15	15
80-100	50	45	45
Total	68	68	68

32. Il ressort du tableau qu'en 2007, le taux d'utilisation a été égal ou supérieur à 80 % pour 66 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon, soit la même proportion qu'en 2006, année où celle-ci avait baissé de huit points par rapport à celle enregistrée en 2005 (74 %).

33. *Ratios de séances.* Le tableau ci-après indique, pour les années 2005 à 2007, la distribution des sessions des organes représentés dans l'échantillon par tranche de ratios de séances.

<i>Ratios de séances (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
10-29	1	–	–
30-39	–	–	–
40-49	1	–	–
50-59	2	–	1
60-69	–	4	2
70-79	5	3	3
80-89	7	8	10
90-100+	52	53	52
Total	68	68	68

34. Il ressort du tableau qu'en 2007, le ratio de séances a été égal ou supérieur à 80 % pour 91 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon, contre 90 % en 2006 et 87 % en 2005.

35. *Indice de fiabilité de la planification.* Le tableau ci-après indique, pour les années 2005 à 2007, la distribution des sessions des organes considérés par tranche d'indices de fiabilité de la planification.

<i>Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	2005	2006	2007
0-39	5	2	2
40-49	–	–	2
50-59	3	–	1
60-69	1	6	6
70-79	5	3	5
80-89	12	12	11
90-100	42	45	41
Total	68	68	68

36. Ainsi, en 2007, l'indice de fiabilité de la planification a atteint ou dépassé 80 % pour 76 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon, contre 84 % en 2006 et 79 % en 2005.

37. **S'établissant à 83 % en 2007, le taux d'utilisation global est demeuré inchangé par rapport au taux enregistré en 2006, inférieur de deux points à celui de 2005. Il convient de noter que le taux global d'utilisation est resté supérieur au seuil de référence de 80 %. Néanmoins, le taux d'utilisation a baissé de deux points à New York (79 % en 2007, contre 81 % en 2006 et 83 % en 2005), ce qui l'a ramené à son niveau de 2004. Le taux d'utilisation calculé en ne créditant que les réaffectations de services au profit d'organes apparentés (74 %) est resté le même en 2007 qu'en 2006, année où il avait augmenté de quatre points par rapport à 2005 (70 %). Le pourcentage de réaffectations de services au profit d'organes apparentés par rapport au nombre total de réaffectations a progressé, s'établissant à 34 % en 2007 (34/100), contre 32 % en 2006 (39/122) et 9 % en 2005 (17/195).**

2. **Équipe spéciale commune chargée d'analyser la formule de calcul du taux d'utilisation**

38. Le Département a constitué avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales une équipe spéciale commune chargée d'examiner et d'analyser la formule de calcul du taux d'utilisation.

39. La Division de statistique a proposé plusieurs formules de quantification de l'utilisation des services de conférence mis à la disposition des organes intergouvernementaux, qui ont été examinées par les quatre centres de conférence. Ceux-ci ont tous jugé que les perfectionnements suggérés ajouteraient encore à la complexité de la formule actuelle, dont il est à noter que certains membres du Comité des conférences se sont émus. De surcroît, les perfectionnements proposés n'amélioreront pas sensiblement la qualité des résultats.

40. Un rapport complet sur les travaux de l'équipe spéciale peut être obtenu auprès du secrétariat du Comité des conférences.

3. Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

41. Dans le souci de dégager des moyens d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence, comme prescrit par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de la section II.A de sa résolution 62/225, le Président du Comité des conférences, avec le concours des responsables de la gestion des conférences et du secrétariat technique des organes concernés, a tenu des consultations avec les présidents des organes dont le taux d'utilisation des services mis à leur disposition demeure en-deçà du taux de référence. Par ailleurs, des consultations ont lieu entre les responsables de la gestion des conférences et les secrétariats techniques des organes qui sous-utilisent habituellement les services mis à leur disposition tout au long de leurs sessions. Ces consultations portent principalement sur la manière dont ces organes ont dans le passé utilisé les services mis à leur disposition, la durée ou le nombre de leurs séances et les services programmés. Si les organes concernés y consentent, des aménagements sont opérés dans la programmation des services, sans que le principe de leur prestation soit remis en cause.

4. Prestation de services d'interprétation aux réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

42. Certains organes dont le siège est à New York, et qui sont inscrits au calendrier des conférences et des réunions, sont autorisés à se réunir « selon les besoins » en dehors des sessions prévues au calendrier, pour lesquelles des ressources sont budgétisées. Les statistiques concernant la prestation de services à ces organes en 2007 figurent à l'annexe III du présent rapport.

43. Au paragraphe 7 de la section II.A de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a pris note avec préoccupation des informations fournies par le Secrétaire général au paragraphe 38 de son rapport (A/62/161 et Corr.1 et 2) et l'a prié de prendre des mesures pour améliorer la planification de la répartition des ressources affectées aux services de conférence, de sorte que les organes autorisés à se réunir « selon les besoins » bénéficient de services de conférence adéquats.

44. Par le passé, les réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » (voir liste à l'annexe III) étaient beaucoup moins nombreuses qu'aujourd'hui. La situation a changé ces dernières années au fait de la création de nouveaux organes, comme les comités des sanctions ou la Commission de consolidation de la paix, et de l'augmentation du nombre des séances des organes existants, notamment celles du Conseil économique et social. Ces réunions sont souvent officieuses, mais l'interprétation y est souvent aussi indispensable que pour des séances officielles; or, comme ces organes peuvent se réunir à l'improviste, les services requis ne peuvent pas toujours leur être fournis au moment de leur choix. Pour parer à ce risque, le Département, depuis le 1^{er} janvier 2007, réserve chaque semaine un volant de capacité suffisant pour desservir trois séances supplémentaires, dans l'éventualité de réunions de ces organes.

45. À l'Office des Nations Unies à Genève, la Division de la gestion des conférences signale que le Conseil des droits de l'homme, constitué en juin 2006, a droit à des services de conférence pour au moins trois sessions par an d'une durée

totale de 10 semaines au minimum. Le mandat du Conseil a en effet été élargi conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans le rapport publié sous la cote A/62/125. L'Office n'ayant pas de moyens de réserve pour 2007, les réunions programmées ou reprogrammées du Conseil et de ses organes ont mis à rude épreuve ses services et ses moyens. L'Assemblée générale, consciente de ce que le service des réunions du Conseil absorbe une part notable de la capacité d'interprétation de l'Office, a approuvé pour 2008-2009 l'adjonction d'une équipe d'interprètes. La charge de travail du Conseil et de ses organes a continué d'augmenter : durant les quatre premiers mois de 2008, ils ont tenu 880 séances avec interprétation, contre 638 pour la même période de 2007, soit une augmentation de 38 %.

46. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport de l'an dernier (A/62/161 et Corr.1 et 2), le volant de capacité mis en place au Siège a permis d'améliorer la prestation de services aux organes autorisés à se réunir à New York « selon les besoins », 74 % des demandes ayant pu être satisfaites entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2007, contre 66 % au cours de la même période en 2006. Toutefois, ces chiffres ne tiennent compte que des réunions d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité qui n'ont pas pu être desservies dans la limite des ressources prévues chaque jour pour le Conseil. Cette méthode de mesure s'étant avérée malcommode, les statistiques tiennent compte désormais de toutes les demandes de réunion d'organes subsidiaires du Conseil. Calculé selon cette méthode, le nombre total de réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qui ont pu être desservies du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2007 se chiffre à 181 sur 207 (87 %), et cette tendance à la hausse s'est maintenue durant le reste de l'année, 411 des 467 demandes de services d'interprétation présentées en 2007 ayant pu être satisfaites, soit 88 %. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2006, l'application de la même méthode statistique montre que 137 des 170 demandes de services d'interprétation avaient pu être satisfaites, soit 81 %.

47. Le nombre de demandes émanant de ces organes, et tout particulièrement de la Commission de consolidation de la paix, continue d'augmenter, ce qui s'est traduit depuis le début de 2008, par une baisse du taux de prestation de services d'interprétation. Ainsi, durant la période allant du 1^{er} janvier au 30 mai 2008, des services d'interprétation ont été fournis pour 188 des 230 réunions ayant fait l'objet d'une demande, soit 82 %, chiffre en baisse de six points par rapport à celui de toute l'année 2007. Vu cette baisse, le Secrétariat juge nécessaire, surtout si le nombre de ces réunions continue d'augmenter, de renforcer le volant de capacité en y ajoutant les moyens nécessaires pour environ deux séances de plus par semaine, ce qui porterait la réserve totale de capacité à l'équivalent de cinq séances supplémentaires. Les possibilités concrètes d'y parvenir dépendront toutefois du nombre de réunions prévues au calendrier pour chaque semaine et de la disponibilité d'interprètes indépendants sur le marché mondial. Pendant les périodes de pointe, tous les interprètes indépendants disponibles sont parfois requis pour les réunions prévues au calendrier, si bien que pour certaines semaines, il risque de s'avérer matériellement impossible de renforcer la réserve, même à raison de deux séances seulement. Le Département a néanmoins l'intention de suivre l'évolution de la situation jusqu'à la fin de 2008 et, si la demande le justifie, de prévoir de quoi desservir deux séances supplémentaires par semaine, pour autant que cela sera possible.

5. Prestation de services d'interprétation lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

48. À la section II.A de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale s'est dite consciente de l'importance que revêtent les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, et a prié le Secrétaire général de veiller à satisfaire dans la mesure du possible toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions. Elle a aussi noté que la proportion des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence est tombée de 87 % en 2005 à 76 % en 2006, et s'est déclarée préoccupée par les difficultés qu'éprouvent les États Membres du fait que certaines de ces réunions se déroulent sans services d'interprétation. Elle a prié le Secrétaire général de poursuivre l'étude de formules novatrices qui permettraient de remédier à ce problème.

49. Les statistiques de 2007 présentées à l'annexe II pour les quatre grands centres de conférence sont ventilées par groupe régional et autres grands groupes d'États Membres. En voici le récapitulatif :

Groupe	Réunions pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés				Réunions pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés		
	Total des demandes	Demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Pourcentage	Total des demandes	Demandes satisfaites	Pourcentage
New York	219	191	28	87	881	881	100
Genève	89	65	24	73	1 086	888	82
Vienne	0	0	0	0	259	259	100
Nairobi	10	10	0	100	203	203	100
Total	318	266	52	84	2 429	2 231	92

50. Dans son précédent rapport (A/62/161 et Corr.1 et 2), le Secrétaire général avait avancé diverses formules visant à accroître la capacité utilisable pour la prestation de services d'interprétation aux organes se réunissant « selon les besoins » et aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres à New York, dont l'une consistait à prévoir un volant hebdomadaire de capacité pour les réunions d'organes autorisés, selon le calendrier des conférences, à se réunir « selon les besoins ». C'est ainsi qu'a été institué le volant de capacité correspondant à trois réunions supplémentaires par semaine. Les effets de la mise en place de ce « volant de capacités », dont il est question plus haut au paragraphe 44, sur la desserte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ont été évalués pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2007 : 81 % des demandes de services ont été satisfaites au lieu de 73 % pendant la même période de 2006. Comme l'indique le tableau figurant au paragraphe 49, cette tendance à la hausse s'est maintenue tout au long de 2007, 191 des 219 demandes de réunions avec interprétation ayant pu être satisfaites durant l'année entière, soit 87 %, contre 199 sur 261 (76 %) en 2006.

51. La situation s'est encore améliorée entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2008. Des services d'interprétation ont en effet pu être fournis pour 70 des 78 réunions pour lesquelles ils avaient été demandés, soit 90 %.

52. Le rapport de l'an dernier (A/62/161 et Corr.1 et 2) fait état des effets positifs de cette formule tout en signalant que la possibilité qu'elle devienne une solution permanente dépendra du nombre de réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins », lequel augmente régulièrement. Cette tendance s'est maintenue pendant toute l'année 2007 ainsi que depuis le début de 2008, 230 demandes de réunion ayant été présentées pour ces organes pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2008, contre 207 pendant celle allant du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2007. Malgré cette augmentation, le Département, comme indiqué ci-dessus, a pu satisfaire 90 % des demandes émanant des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres durant les cinq premiers mois de 2008, contre 85 % durant la même période de 2007.

53. Les statistiques pour 2007 et les cinq premiers mois de 2008 citées plus haut montrent clairement que l'augmentation de la réserve hebdomadaire constituée à l'intention des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » permet au Département de mieux satisfaire les demandes de services d'interprétation émanant des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Une augmentation supplémentaire de ce volant de capacité, si elle est réalisable, devrait donner des résultats meilleurs encore et, si tant que l'Assemblée générale demeurera opposée à une modification des règles régissant la prestation des services de conférence et à l'allocation de ressources expressément destinées à améliorer la prévisibilité, cette formule reste, pour le Département, la seule solution au problème de la desserte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres dans la limite des moyens disponibles.

6. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

54. Au paragraphe 9 de la section II.A de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément aux dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment la résolution 61/236, et à la règle du siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y avaient tenu toutes leurs réunions en 2006, mais a réaffirmé qu'il fallait continuer de faire preuve de vigilance à cet égard.

55. L'Office des Nations Unies à Nairobi a confirmé que tous les organes des Nations Unies ayant leur siège dans cette ville se conformaient strictement à la règle énoncée dans la résolution 57/283 B, leur prescrivant d'y tenir toutes leurs réunions, et qu'ils n'y avaient dérogé pour aucune de leurs réunions en 2007.

7. Centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

56. Au paragraphe 12 de la section II.A de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à rechercher des moyens d'accroître l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, en gardant à l'esprit les normes minimales de sécurité opérationnelle établies pour les villes sièges.

57. Les statistiques relatives à l'utilisation du centre de conférence montrent que celui-ci a accueilli 6 266 réunions en 2007, soit un taux d'utilisation de 69,34 %, contre 64,13 % en 2006 et 42,23 % en 2005. Cette augmentation est dans une large mesure le fruit des activités de promotion, de partenariat et de marketing entreprises par les responsables du centre, conformément au vœu exprimé par l'Assemblée générale au paragraphe 12 de la section II.A de sa résolution 60/236 B dans lequel elle recommandait l'organisation d'une mission à l'effet de recenser les pratiques optimales suivies dans des centres de conférence similaires du système des Nations Unies, et conformément au paragraphe 13 de la même résolution, dans lequel elle priait le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le centre crée et développe des liens avec d'autres centres et organes afin d'accroître l'utilisation de ses installations et services.

58. Les initiatives prises à cet égard ont été les suivantes :

- Les responsables du centre de conférence ont participé activement à des expositions et des congrès internationaux fortement médiatisés : IMEX 2007 (exposition mondiale sur les réunions, manifestations et voyages de motivation), tenue à Francfort (Allemagne) en avril 2007, et congrès de l'ICCA (Association internationale des congrès et conférences), tenu à Pattaya (Thaïlande) en octobre 2007. Ils y ont distribué du matériel d'information et fait connaître le centre aux participants afin d'intéresser les organisateurs de réunions d'envergure mondiale. Grâce à cette initiative, le centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique figure désormais sur la liste des lieux de congrès présentée dans les publications annuelles et sur les sites Web d'IMEX et de l'ICCA. Ces activités promotionnelles ont été conçues et réalisées de concert avec la Commission du tourisme d'Addis-Abeba et les principaux organisateurs de voyages, compagnies aériennes et hôtels s'intéressant à la promotion d'Addis-Abeba comme ville de congrès.
- Le centre de conférence a également fait paraître des annonces publicitaires dans des magazines spécialisés (par exemple la revue distribuée aux passagers d'Ethiopian Airlines), et il fait régulièrement distribuer du matériel promotionnel, notamment des brochures ou plaquettes et des publications réalisées en collaboration avec divers partenaires. Le site Web du centre a par ailleurs été mis à jour et rendu plus attrayant.

C. Incidence de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement selon la stratégie IV (exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège

59. Au paragraphe 4 de la section II.B de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a prié le Comité des conférences de garder à l'examen la question de l'incidence de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège et a prié le Secrétaire général de lui rendre périodiquement compte pendant les travaux des questions liées à l'application du calendrier des conférences et réunions.

60. Les faits nouveaux survenus en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement au cours de l'année écoulée méritent l'attention du Comité. Dans sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a pris note de la proposition du Secrétaire général relative à la

stratégie IV accélérée, qui remplacerait l'actuelle stratégie IV (exécution échelonnée) et a approuvé les modifications du calendrier de rénovation des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale proposées par le Secrétaire général aux paragraphes 27 et 28 de son rapport (A/62/364 et Corr.1).

61. Il est établi que la stratégie IV accélérée offre d'importants avantages. Elle raccourcira la durée des travaux en réduisant le nombre total des phases requises pour la rénovation du bâtiment du Secrétariat et de celui des conférences. La durée totale de la rénovation du complexe du Siège sera ainsi ramenée de sept à cinq ans, si bien que les activités de l'Organisation seront perturbées pendant deux années de moins. Les bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale seront rénovés en deux phases au lieu de trois comme prévu antérieurement. La rénovation du bâtiment des conférences doit avoir lieu de la fin de 2009 à la fin de 2011. Une fois les travaux terminés, le bâtiment des conférences temporaire de la pelouse nord sera réaménagé pour accueillir les réunions se déroulant normalement dans le bâtiment de l'Assemblée générale. La rénovation de ce dernier commencera fin 2011 et devrait être achevée en 2013.

62. Comme l'indiquait déjà le Secrétaire général dans son rapport de 2006 sur l'incidence du plan-cadre d'équipement (A/61/300), le Secrétariat prévoit que les installations de conférence seront suffisantes pour couvrir l'ensemble des activités de base des organes intergouvernementaux qui, selon le calendrier des conférences et réunions, se réunissent normalement au Siège. Toutefois, comme la nature du site empêche de remplacer temporairement chaque salle de conférence par une autre équivalente durant la première phase des travaux, les réunions inscrites au calendrier seront desservies en utilisant une configuration différente de salles de conférence. Il y aura deux salles de moins que dans le bâtiment actuel, une grande et une de taille moyenne, mais cette perte de capacité sera compensée par l'utilisation plus fréquente de la salle de l'Assemblée générale. Cette nouvelle configuration offrira davantage d'espace pour des locaux annexes ou à usage de bureaux que celle précédemment prévue, de sorte que des petites salles supplémentaires seront à la disposition des États Membres durant les sessions des organes inscrits au calendrier. Cependant, comme le signalait le Secrétaire général dans le rapport susmentionné, pendant les rénovations, les installations de conférence n'auront qu'une capacité limitée pour accueillir les activités qui s'ajoutent aux réunions ordinaires des organes créés par la Charte et de leurs organes subsidiaires, comme les réunions ou manifestations parallèles ou les réunions de groupes régionaux; ce sera particulièrement le cas durant la rénovation du bâtiment des conférences (première phase).

63. Les locaux temporaires hors site choisis pour le personnel du Secrétariat sont en cours de planification et d'aménagement. Plusieurs baux ont été conclus : l'immeuble Albano sis au 305 East 46th Street, entre la 1^{re} et la 2^e Avenue, abritera approximativement 750 fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences; une partie du nouvel immeuble de la Credit Union (UNFCU) à Long Island City sera utilisée par quelque 300 fonctionnaires de la Division de l'informatique; enfin, 1 700 fonctionnaires occuperont 11 étages d'un immeuble de bureaux sis au 380 Madison Avenue dans le centre de Manhattan. On utilisera aussi des locaux dans des immeubles déjà loués par l'Organisation, y compris les DC-1, DC-2 et FF.

64. Le Département est résolu à continuer d'assurer le bon fonctionnement de ses services pendant les travaux de rénovation du Siège. Pour maintenir le niveau de qualité auquel les États Membres sont habitués, il lui faudra renforcer sa Section de l'informatique en engageant du personnel temporaire, comme l'a demandé le Secrétaire général dans le rapport publié sous la cote A/62/799. Si cette structure renforcée est mise en place, la Section pourra fournir sans retard des services de première ligne à l'appui de tous les fonctionnaires du Département et de tous ses systèmes, malgré leur dispersion entre cinq sites différents. La Section de l'informatique est notamment chargée des tâches suivantes : soutien technique, entretien, assistance téléphonique, connectique, formation, suivi et optimisation du fonctionnement des systèmes.

65. Le Département comporte une douzaine de systèmes absolument essentiels qui doivent fonctionner en continu, toute interruption ayant de graves répercussions sur l'exécution du programme, et ces systèmes devront pouvoir fonctionner sans problème pendant les travaux, la maintenance et le soutien technique étant assurés par le personnel de la Section. Le matériel d'un de ces systèmes (le système d'enregistrement numérique NICE) est entretenu et géré par la Section. Comme il restera à son emplacement actuel, du personnel de soutien devra rester sur place pour en assurer le fonctionnement en continu. Les systèmes sont de plus en plus interdépendants et il faudra les reconfigurer et en contrôler la bonne marche en utilisant un réseau desservant les différents sites.

V. Gestion de la documentation

A. Soumission, traitement et publication des documents

66. À la section IV, paragraphe 9, de sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a noté avec inquiétude qu'un volume important de textes continuaient d'être présentés en retard par les départements auteurs, ce qui nuisait au fonctionnement des organes intergouvernementaux, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur tous obstacles au strict respect de la règle des 10 semaines et de celle des 6 semaines gouvernant la parution de la documentation d'avant-session, dans lequel il ferait, le cas échéant, des propositions sur les mesures à prendre pour les surmonter.

67. Les obstacles au strict respect de la règle des 10 semaines et de celle des 6 semaines gouvernant la parution de la documentation d'avant-session ont été exposés dans le rapport de l'an dernier (A/62/161 et corr. 1 et 2, section V. A) à la suite d'une demande identique de l'Assemblée. Des mesures correctives y ont été également proposées (par. 77).

68. Il apparaît clairement que toute nouvelle amélioration quant au respect des délais de distribution des documents aux organes intergouvernementaux implique que les départements auteurs accentuent leurs efforts pour les soumettre ponctuellement; ces deux dernières années, en effet, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pu traiter dans les délais (c'est-à-dire en quatre semaines) près de 100 % des documents présentés sans retard et d'une longueur conforme aux directives de l'Assemblée générale.

69. Un certain nombre d'entités soumettant des documents ont pu présenter 90 à 100 % d'entre eux dans les délais au cours des deux années passées : l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Cour internationale de Justice, le Corps commun d'inspection, le Bureau pour le sport au service du développement et de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Université des Nations Unies et le Programme alimentaire mondial (100 %), le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (99 %), et le Bureau des affaires juridiques (89 %). Plusieurs autres entités, dont le Département des affaires économiques et sociales, la Commission de la fonction publique internationale, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Bureau des commissions régionales à New York, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), affichent elles aussi des améliorations notables. C'est la preuve qu'avec de la volonté et des mesures appropriées, il est possible de progresser.

70. Malgré les améliorations enregistrées ces dernières années quant au respect des règles de soumission et de publication de la documentation, 75 % seulement des documents soumis au Département à New York en 2007 l'ont été dans le délai conforme aux directives, et 61 % ont été publiés en temps voulu.

71. Toujours en 2007, 37 % des documents seulement ont été soumis dans les délais à Genève. La Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève note que les retards, s'agissant en particulier des documents du Conseil des droits de l'homme établis aux fins de l'examen périodique universel, ont persisté au premier semestre de 2008. À l'Office, les moyens actuels de traitement ne sont plus à la mesure des besoins. À cela s'ajoute le fait que les documents sont pour la plupart soumis en retard, et que beaucoup laissent à désirer sur le plan de la présentation et de la qualité de la rédaction. Tel a été le cas pour les deux premières sessions du Groupe de travail sur la procédure d'examen périodique universel, pour lesquelles aucun des 96 documents n'a été soumis dans les délais. Il est à noter que la deuxième session du Groupe de travail a eu lieu deux semaines seulement après la première. Vu ces conditions, on peut s'attendre à ce que les États Membres se plaignent d'une baisse de qualité des documents du Conseil des droits de l'homme, ce qui aura une incidence sur le degré général de satisfaction à l'égard des prestations du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

1. Soumission tardive

72. Un nombre croissant de départements auteurs ont fixé leur propre calendrier d'établissement et d'approbation des documents, y compris en ce qui concerne la soumission de leurs contributions aux rapports établis par d'autres départements et la réception des contributions d'autres départements, en tenant compte du mode de

fonctionnement des instances intergouvernementales et en s'inspirant du modèle de calendrier élaboré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sur la base des pratiques de référence.

73. Les départements auteurs ont été invités par le Département : à établir des créneaux réalistes au vu de leurs meilleures « estimations » et de leur expérience, tout en gardant à l'esprit la règle des 10, 4 et 6 semaines; à obtenir des organes intergouvernementaux qu'ils avalisent officiellement des délais de 8, 4 et 4 semaines ou une autre formule analogue, si nécessaire; ou à avertir d'emblée les organes concernés, éventuellement dès l'adoption de décisions prévoyant l'établissement de rapports, que les documents seront établis, soumis et publiés en retard.

74. Il y a lieu de noter que, paradoxalement, la règle qui veut que soient traités en priorité les documents concernant la planification, le budget et les questions administratives qui doivent être examinés d'urgence par l'Assemblée générale n'a amélioré en rien les délais de publication de ces documents. S'il faut en croire les leçons du passé, plus le Département s'évertue à accélérer le traitement de ces documents, plus ceux-ci tendent à être soumis en retard, à tel point qu'aujourd'hui nombre d'entre eux le sont à une date si tardive qu'il est tout simplement impossible de les publier à temps pour être examinés par les organes intergouvernementaux concernés, malgré tous les efforts du Département.

75. L'Assemblée générale pourrait juger utile d'inviter les organes intergouvernementaux à garder à l'esprit les règles relatives aux délais de soumission et de publication des documents, ainsi que celles régissant le contrôle et la limitation du volume de la documentation.

2. Affectation tardive et réaménagement des créneaux

76. Conscient qu'il n'avait que peu de prise sur l'établissement de certains documents, et soucieux de se conformer aux prescriptions de l'Assemblée générale lui demandant d'assouplir le système des créneaux, le Secrétariat a mis en place un mécanisme d'« affectation tardive des créneaux » pour les documents dont il prévoit qu'ils ne pourront être soumis à temps pour des raisons de force majeure liées à telle ou telle décision des organes intergouvernementaux, et de « réaménagement des créneaux » dans le cas de documents dont la soumission tardive ne pourrait être prévue, mais pour des raisons du même ordre, s'avèrent être soumis en retard. Le Département peut ainsi faire face avec toute la souplesse requise aux cas de force majeure où les délais ne peuvent être respectés.

77. Le Secrétariat est convenu que les demandes d'affectation tardive ou de réaménagement de créneaux devaient se limiter aux documents qu'il est impossible de soumettre dans les délais prescrits en raison de décisions ou de mesures des organes intergouvernementaux ou de l'échelonnement de leurs réunions.

78. Lorsque les rapports adressés en fin de session par des organes subsidiaires à un organe principal se voient attribuer un créneau tardif du fait de la brièveté de la période intersessions, ou lorsqu'un créneau est assigné tardivement à un rapport du Secrétaire général parce que celui-ci lui a été demandé à une date trop proche de la réunion à laquelle il est censé être présenté ou doit comporter les contributions d'autres organes intergouvernementaux, ou encore parce que les servitudes du cycle d'établissement des rapports entraîneront un retard, le Secrétariat fait tout son

possible pour informer au plus vite les organes intergouvernementaux concernés des répercussions sur la distribution des documents, de manière qu'ils puissent en tenir compte au moment d'établir leur programme de travail (voir la résolution 33/56 de l'Assemblée générale).

79. Lorsque des États Membres tardent à envoyer leurs contributions devant figurer dans un rapport, les délais à respecter leur sont sans cesse rappelés, et le Secrétariat prévoit une période tampon suffisante dans le calendrier d'établissement du document. Les contributions soumises à temps figurent dans le document principal, et celles qui le sont en retard font l'objet d'additifs.

80. Si un département souhaite faire figurer dans un rapport des informations aussi récentes que possible, il peut les présenter dans des additifs ou des documents de salle, ou les exposer oralement en séance, ce qui évite de retarder la parution du rapport.

81. Lorsque les créneaux assignés à des rapports doivent être reportés à la suite d'une nouvelle décision ou de toute autre mesure prise par un organe intergouvernemental, le Département veille à ce que les nouvelles dates de soumission et les limites de longueur desdits rapports soient strictement respectées.

3. Documents non annoncés

82. En 2007, outre les documents programmés ou soumis tardivement, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a reçu 99 documents d'avant session totalisant 3 754 pages à double interligne auxquels n'avait été assigné aucun créneau; il s'agissait de documents qui n'avaient été portés à son attention que peu de temps avant, voire le jour même, de leur soumission et qui, parfois, étaient longs et urgents. Parmi ces documents figuraient des contributions d'États Membres ou d'autres entités reçues après la date limite de soumission du document principal, et des documents relatifs à des élections ou à des nominations. Pour remédier à de telles difficultés, les départements auteurs pourraient s'efforcer, à la lumière de leur expérience, de ménager une marge suffisante dans leurs plans d'établissement des documents, lorsque cela est possible, d'avancer les dates limites d'envoi des réponses et de demander que leur soient attribués des créneaux supplémentaires dans l'éventualité d'élections imprévues.

4. Changements dans le programme de travail des organes intergouvernementaux

83. Les créneaux sont établis sur la base des programmes de travail des organes intergouvernementaux, ce qui devient difficile, voire impossible, lorsque ces programmes sont fluctuants. On le voit bien dans un certain nombre de cas où des changements incessants font qu'il est pratiquement impossible d'établir un ordre de priorité entre les documents à traiter, d'où des documents publiés en retard, ou même non disponibles à la date où ils sont censés être examinés. S'ajoutant aux soumissions tardives, ce phénomène a eu de graves répercussions sur les calendriers de traitement des documents et contraint les organes intergouvernementaux concernés à envisager de différer ou de prolonger leurs sessions, et à remanier constamment leur programme de travail, ce qui crée un cercle vicieux.

84. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a resserré ses liens avec les secrétariats des divers organes afin d'être averti à temps

des changements dans les programmes de travail et d'être à même d'ajuster en conséquence le plan d'affectation des créneaux.

85. Il convient de noter qu'une gestion prévoyante des documents a un effet d'entraînement et un effet multiplicateur. Tout ce qui n'est pas anticipé risque de devoir être traité dans l'urgence, ce qui a un coût : sur le plan financier, du fait des heures supplémentaires qui peuvent être nécessaires, sur le plan de la qualité des opérations de traitement (traduction); sur le plan de la qualité des travaux des organes intergouvernementaux destinataires, si les délégations ne disposent que d'un temps limité pour en prendre connaissance; sur le plan, enfin, de l'utilisation des ressources des départements auteurs. De surcroît, travailler dans l'urgence nuit au respect des règles de traitement par le Département, lequel se voit contraint de mettre en attente des documents soumis dans les délais et de longueur conforme. Ces effets sont amplifiés en proportion du nombre de langues dans lesquelles les documents sont publiés. Il est donc essentiel d'élargir le champ de la gestion anticipative de la documentation, afin que celle-ci soit publiée en temps utile, mais aussi pour que le Secrétariat puisse respecter d'autres impératifs, concernant la qualité de ses prestations ainsi que la productivité et le rapport coût-efficacité de ses services.

B. Services de publication

86. La Section des services de publication du Siège a poursuivi ses efforts pour améliorer ses prestations et mieux informer les utilisateurs des avantages offerts par les moyens d'impression et de distribution internes. Elle vient d'acquérir une presse numérique couleur (d'une capacité d'impression annoncée de 150 000 pages par mois) en complément de sa presse numérique monochrome, ce qui va lui permettre de réaliser certains travaux en couleurs en un temps plus court, d'imprimer et de réimprimer à la demande et d'utiliser au mieux les consommables. Elle vient en outre de doubler sa capacité de reproduction de CD et de DVD grâce à l'acquisition d'une machine offrant la possibilité de mener à bien des travaux plus importants (plus de 1 000 exemplaires) dans des délais plus stricts.

87. Ces efforts ont notamment abouti au Siège à l'établissement de normes de charge de travail pour les services d'impression et à la tenue de plusieurs ateliers destinés à faire connaître aux utilisateurs les services et les opérations de publication, dont un atelier d'initiation à la publication électronique qui a réuni 16 participants le 12 décembre 2007, et un autre sur les services d'appui à la publication qui en a accueilli quelque 70 le 22 mai 2008. La Section des services de publication de New York s'apprête à lancer un site Web et cette initiative, comme celles prises de même dans d'autres centres de conférence, aideront les utilisateurs à s'informer des prestations et à contacter le personnel de la Section pour obtenir des renseignements et savoir comment commander des travaux. D'ores et déjà, plusieurs nouveaux utilisateurs (dont l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et une branche de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui faisaient jusque-là appel à des imprimeurs extérieurs) lui ont confié l'impression de leurs documents et s'en félicitent.

88. Le Groupe de travail sur les activités de publication a poursuivi ses travaux sur une série de quatre projets dont ses membres sont convenus et qui ont été approuvés à la récente réunion de coordination du Département : a) mise au point d'une méthode normalisée de mesure de la production et des capacités; b) étude sur l'organisation optimale d'un service interne d'impression et de distribution; c) projet-pilote de partage des tâches entre centres de conférence; et d) élaboration d'un outil promotionnel qui aide les ateliers internes à faire connaître leurs services aux usagers potentiels. Dans le cadre du premier de ces projets, il a été procédé à un inventaire complet des techniques de publication utilisées dans les différents centres de conférence, ainsi que des normes de volume de travail qu'ils appliquent et de leurs produits. Cet inventaire, une fois vérifié et adopté, servira d'outil de référence.

89. Plusieurs expériences récentes de partage des tâches entre les centres de conférence et avec les commissions régionales (notamment l'impression et la distribution en coopération, par la Section des services de publication du Siège et la Commission économique pour l'Afrique, du rapport de la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique, intitulé *Securing Our Future: Report of the Commission on HIV/AIDS and Governance in Africa*) ont montré qu'il existait des possibilités dans ce domaine, mais il faudra mettre au point une méthode de prévision des volumes de travail avant que l'on puisse étendre cette initiative. Le Groupe de travail s'apprête à tester d'autres moyens d'améliorer l'établissement des rapports (en liaison avec le grand projet informatique) et la promotion des services offerts par les ateliers de publication (y compris des campagnes promotionnelles croisées entre centres de conférence visant à informer les utilisateurs de différentes régions du monde des services disponibles) de manière à améliorer les prestations dans l'ensemble de l'Organisation.

90. À Genève, le Service des publications s'est doté de presses numériques ultramodernes à grand débit ainsi que d'imageuses laser à plaques de la dernière génération. Ce nouveau matériel a déjà permis des gains de productivité et des économies. Ces cinq machines à la pointe du progrès sont capables d'imprimer 250 pages à la minute. Il a été ainsi possible de ne plus recourir au travail posté à l'imprimerie de Genève. Le nouvel équipement produira directement à partir des fichiers électroniques les plaques métalliques nécessaires pour l'impression en offset, rendant obsolètes les coûteuses opérations intermédiaires qui nécessitent films et produits chimiques.

VI. Questions relatives aux services de traduction et d'interprétation

A. Transition démographique dans les services linguistiques

91. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences organise des concours de recrutement de linguistes en anticipant ses besoins sur la base des départs à la retraite prévus (56 pour l'exercice 2008-2009), d'hypothèses quant aux mouvements de personnel imprévus et de l'état des fichiers de lauréats des précédents concours (c'est-à-dire du nombre de lauréats encore disponibles). En concertation avec la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines, il entreprend chaque année de planifier les concours de l'année suivante. Le nombre de concours pouvant être organisés chaque année

dépend principalement des moyens de la Section, également chargée des concours nationaux de recrutement et des examens d'aptitudes linguistiques. Ces moyens ont été ces dernières années insuffisants pour organiser tous les concours requis par les services linguistiques du Département. Compte tenu de la transition démographique en cours dans ces services, il pourra s'avérer nécessaire d'étoffer le personnel temporaire de la Section et des unités du Bureau de la gestion des ressources humaines chargées du recrutement du personnel linguistique, faute de quoi, le Département, totalement tributaire du Bureau pour ce qui est de pourvoir les postes linguistiques par voie de concours, risque de ne pouvoir garantir la prestation de services essentiels aux organes intergouvernementaux dont les travaux nécessitent des documents et des services d'interprétation dans les six langues officielles.

92. Selon les premières estimations, il était apparu indispensable d'organiser au minimum neuf concours en 2009¹. Toutefois, l'épuisement soudain des fichiers de traducteurs et d'éditeurs de langue anglaise à la fin du premier semestre de 2008 a créé une situation de crise à laquelle il a été heureusement possible de remédier en mettant à profit les dispositions déjà prises pour organiser en 2008 un concours de recrutement de rédacteurs de procès-verbaux de séance de langue anglaise. Le nombre des concours qu'il faut absolument organiser en 2009 se trouve ainsi ramené à sept, mais 12 autres pourraient, selon les résultats définitifs des concours de 2007 et 2008, s'avérer nécessaires. De plus, les taux de vacance élevés dans les services de traitement de texte de certaines langues ne pourront être résorbés que par l'organisation de concours internationaux de recrutement, pour lesquels le Bureau de la gestion des ressources humaines ne dispose pas de ressources suffisantes. En effet, l'expérience montre que de tels concours représentent une charge de travail dépassant la capacité de la Section des examens et des tests.

93. Pour tenter de faire face à l'érosion démographique des services linguistiques, le Département a lancé une campagne d'information auprès des universités et autres établissements de formation de linguistes, ainsi que des associations professionnelles de spécialistes des langues, et renforcé la formation des fonctionnaires en activité pour les préparer aux responsabilités accrues qu'ils sont appelés à exercer du fait du départ à la retraite d'un grand nombre de leurs collègues. De plus, dans le but d'éviter que la transition démographique ne nuise à la qualité des services, des linguistes de haut niveau à la retraite sont recrutés pour de courtes périodes afin qu'ils aident à former et accompagner les nouvelles recrues et renforcent les effectifs.

94. Lors de concertations avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département a proposé un certain nombre de mesures qui pourraient atténuer les difficultés inhérentes à la relève dans les services linguistiques. Elles consisteraient entre autres à retarder l'âge du départ obligatoire à la retraite ou de déroger à cette règle jusqu'à ce que la situation dans ces services se soit normalisée, et à relever le plafond de rémunération en vigueur pour les linguistes retraités engagés par l'ONU (ce qui permettrait au Département de recourir davantage à leurs services, dans le cadre de contrats de courte durée, pour des activités de formation ou pour renforcer les effectifs). L'interprétation actuelle des règles relatives au plafonnement de la

¹ Traducteurs de langue anglaise, traducteurs de langue française, traducteurs de langue espagnole, rédacteurs de procès-verbaux de séance de langue française, interprètes de langue russe, interprètes de langue espagnole, éditeurs de langue arabe, éditeurs de langue anglaise, préparateurs de copie, correcteurs d'épreuves de langue arabe.

rémunération des linguistes retraités, selon laquelle le calcul s'effectue sur la base des journées de travail et non des journées payées, est par ailleurs problématique. Il est en effet permis de penser que cette interprétation contredit l'intention qui a dicté la décision pertinente de l'Assemblée générale puisque, si l'on applique des taux journaliers, elle réduit d'environ sept semaines par an le temps pendant lequel les services linguistiques peuvent s'assurer le concours d'un retraité.

95. Certaines des mesures susmentionnées nécessiteraient manifestement des décisions de l'Assemblée générale, qui est invitée à bien vouloir tenir compte du caractère véritablement exceptionnel de la période de transition que traverse le Département.

B. Traduction contractuelle et contrôle de la qualité

96. Après avoir adopté sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a approuvé le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009, qui prévoyait la création de sept postes de la classe P-5 dans les services de traduction du Siège afin de renforcer leurs moyens de contrôle de la qualité des traductions contractuelles.

97. Les services concernés ont pris sans tarder des dispositions pour afficher les nouveaux postes, et ceux-ci étaient tous pourvus au 1^{er} juin 2008. Toutefois, le taux de vacance élevé dans l'ensemble des services de traduction, aggravé par le fait que la promotion de candidats internes aux nouveaux postes P-5 a provoqué des vacances de poste en aval², a empêché jusqu'à présent tout accroissement net de l'effectif global. Du fait des délais de recrutement et des règles régissant la sélection des fonctionnaires, la création des sept postes ne fera pleinement sentir ses effets que bien après le début de la deuxième année de l'exercice.

98. Les services de traduction ont néanmoins pris des mesures spéciales afin d'intensifier les contrôles de qualité. Tous ont chargé un réviseur hors classe (P-5) de coordonner ces contrôles, et ces fonctionnaires se rencontrent désormais périodiquement pour élaborer une approche uniforme du contrôle de la qualité, y compris des critères communs aux fins de l'inscription d'un traducteur au fichier des vacataires ou de sa radiation de ce fichier. Le Groupe de la traduction contractuelle fournit aux vacataires un DVD contenant des documents de référence et des outils terminologiques, qui pourront être aussi consultés directement sur le portail hors site du Département (<http://dgcam.org>). Chacun des services de traduction entretient des contacts directs avec les vacataires traduisant dans la langue dont il est responsable afin de les informer des ressources qui leur sont accessibles, de les encourager à consulter les traducteurs internes, et de les inciter à soigner la qualité de leurs prestations, en les avertissant que celle-ci sera régulièrement contrôlée. Comme recommandé par les vérificateurs externes, les services de traduction se sont tous fixé des objectifs minima concernant la fréquence annuelle des contrôles de qualité de façon à être mieux à même d'intégrer ces contrôles dans leur charge de travail ordinaire. Cette mesure peut sembler modeste, mais elle représente une amélioration considérable par rapport à la situation antérieure. Lorsque les services auront réduit leurs taux de vacance de postes, ils

² Ces vacances ne pourront être résorbées que progressivement (les postes de la classe P-4 devant être pourvus en premier, d'où des vacances de postes P-3, lesquels seront vraisemblablement pourvus en puisant dans les fichiers de lauréats, ce qui peut prendre six mois dans le meilleur des cas).

bénéficieront pleinement de l'accroissement net de leur capacité que doivent entraîner les créations de postes. Un nouvel état de la situation sera donc présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

99. Les appels d'offres lancés auprès d'entreprises ou organismes pour la prestation de services de traduction contractuelle vers le russe et l'espagnol viendront en 2008 alourdir notablement la charge de travail des deux services concernés, à qui il incombera d'évaluer la qualité technique des soumissions. Ce surcroît de travail coïncidera malheureusement avec la période la plus chargée, pendant laquelle il faut traiter les documents de présession de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. De plus, la préparation des épreuves pour les concours de recrutement de traducteurs de langues chinoise, anglaise, française et russe organisés en 2008 et la correction des copies vont mobiliser une part notable de la capacité normalement affectée au contrôle de la qualité.

100. Dans le cadre de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, le Département a établi un fichier commun de traducteurs contractuels qui est utilisé maintenant à titre expérimental par les services des différents centres de conférence. Ce fichier commun devrait permettre à la fois d'accroître la capacité de traduction contractuelle disponible et d'améliorer la coordination entre centres de conférence dans ce domaine. Il est possible de faire une recherche dans cette base de données à partir de critères tels que la langue et le domaine de spécialisation, et d'obtenir des renseignements sur les résultats des contrôles de qualité dont les travaux d'un traducteur ont fait l'objet dans tel ou tel centre de conférence. Une grille d'évaluation normalisée, accessible en ligne, a également été mise au point.

C. Incidences du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférence

Siège des Nations Unies

101. Le nombre croissant de réunions tenues au Siège va de pair avec une augmentation correspondante du nombre des interprètes indépendants engagés par le Service d'interprétation. Or, le nombre des interprètes disponibles sur les marchés local et international est limité, et même en baisse. La concurrence fait rage entre les organisations internationales tout autant qu'entre les centres de conférence des Nations Unies, si bien que pour répondre à la demande, il faut parfois recruter des interprètes de qualité marginale.

102. Le Service d'interprétation a pour principe de recruter les interprètes indépendants en fonction avant tout de leurs compétences et de la qualité de leur travail. À cette fin, il procède à sa propre évaluation de leurs prestations. Les interprètes sont ainsi répartis en quatre catégories, par ordre décroissant de qualité. Le recrutement se fait de préférence dans la première catégorie mais, comme celle-ci ne compte qu'un nombre limité d'interprètes dont les services sont l'objet d'une vive concurrence, il arrive que tous soient pris quand le Service d'interprétation a besoin d'eux, ce qui force celui-ci à se tourner vers les catégories inférieures. D'autre part, le souci d'économie et de rentabilité oblige le Service à recruter des interprètes indépendants sur le marché local et à exploiter les possibilités de partage de la charge de travail avec d'autres centres de conférence avant d'envisager d'avoir recours aux interprètes indépendants disponibles sur le marché international.

Office des Nations Unies à Genève

103. La plupart des interprètes indépendants recrutés par l'Office fournissent un travail satisfaisant, mais des problèmes de qualité se posent parfois, du fait que de nombreuses organisations internationales sises à Genève retiennent les services d'interprètes indépendants un an à l'avance pour la desserte de leur conférence générale annuelle, ce qui leur permet de choisir les meilleurs d'entre eux. Il est impossible de les concurrencer à cet égard. À l'Office, les interprètes indépendants sont en effet souvent recrutés juste avant le début d'une session, afin de parer au risque d'annulation de dernière minute, risque qui se concrétise assez fréquemment. En outre, les sessions d'urgence du Conseil des droits de l'homme imposent parfois des efforts désespérés pour trouver des interprètes. La qualité en pâtit fatalement.

Office des Nations Unies à Vienne

104. À Vienne, le travail est également partagé entre les interprètes permanents et les interprètes indépendants depuis plusieurs années. La création de six nouveaux postes devrait permettre d'obtenir une proportion plus satisfaisante de 70 à 30. Pour certaines langues d'arrivée, les interprètes indépendants fournissent généralement un travail de moindre qualité que celui de leurs homologues permanents, ce qui tient notamment à la complexité des sujets juridiques, scientifiques et techniques traités à Vienne. L'imprévisibilité de la qualité et de la disponibilité des interprètes indépendants constitue une source supplémentaire de préoccupation. Ces derniers disposent de moins de temps que leurs homologues permanents pour étudier à l'avance les sujets des réunions, ils ne peuvent pas participer systématiquement aux formations internes offertes aux interprètes permanents et ils sont moins motivés qu'eux du fait du caractère occasionnel de leurs prestations. Certains interprètes indépendants arrivent sur le marché sans avoir reçu une formation professionnelle adéquate et sans avoir beaucoup pratiqué l'autoformation; les jeunes diplômés des écoles d'interprètes, même s'ils sont prometteurs, connaissent peu les sujets traités aux Nations Unies, et on ne saurait donc attendre de leur part un travail de la qualité de celui du personnel permanent. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la qualité.

Office des Nations Unies à Nairobi

105. N'ayant qu'un petit nombre de postes d'interprète, dont beaucoup sont vacants, l'Office des Nations Unies à Nairobi utilise une forte proportion d'interprètes indépendants. Pour garantir un niveau élevé de qualité, il fait appel à des interprètes membres de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) ou à d'autres avec lesquels il a établi une relation de travail satisfaisante. L'Office entend utiliser le plus possible le système de prêt de personnel entre centres de conférence.

D. Vacances de poste actuelles et futures à l'Office des Nations Unies à Nairobi

106. En juin 2008, deux des quatre postes d'interprète de langue arabe de l'Office des Nations Unies à Nairobi étaient pourvus et on espérait pouvoir recruter deux autres interprètes parmi les lauréats du concours organisé en 2007 pour le recrutement d'interprètes de langue arabe, dont les résultats sont connus depuis peu.

Les événements récemment survenus au Kenya ont toutefois compliqué la situation et, malheureusement, un grand nombre de fonctionnaires des services linguistiques cherchent activement des possibilités de travail ailleurs. Au moment de la préparation du présent rapport, le taux global de vacance de postes pour la Section d'interprétation était de 35 %.

107. La possibilité d'attirer et de conserver à Nairobi du personnel linguistique de qualité serait fortement renforcée par des reclassements de poste. En effet, à part celui du chef de la Section de traduction et d'édition et celui du chef interprète, il n'existe aucun poste P-5 dans les services linguistiques de l'Office, qui est à cet égard défavorisé par rapport aux autres centres de conférence. En outre, les postes de traducteur/réviseur ne sont pas tous financés par le budget ordinaire, et les titulaires de postes extrabudgétaires relèvent d'un régime d'engagement qui ne leur donne ni la même sécurité d'emploi ni la même durée de contrat que leurs collègues des trois autres centres de conférence. Le recrutement et la fidélisation du personnel occupant ces postes extrabudgétaires peu attrayants soulèvent des difficultés particulières, et la transformation de ces postes en postes financés par le budget ordinaire améliorerait fortement la possibilité d'attirer et de conserver le personnel linguistique dont l'Office a besoin.

108. Dans son souci constant de trouver une solution à long terme au problème que posent les taux de vacance élevés dans ses services linguistiques, l'Office des Nations Unies à Nairobi a chargé une consultante d'examiner la possibilité de mettre sur pied des programmes plus ambitieux de formation de professionnels de la traduction et de l'interprétation sur le continent africain. Cette initiative émane du Groupe de travail sur la formation de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications. Les organisations représentées à la Réunion annuelle, y compris l'Union européenne, l'ont largement appuyée.

VII. Observations finales

109. **Dans les observations finales qu'il formulait dans son rapport de 2007 sur le Plan des conférences (A/62/161 et Corr.1 et 2), le Secrétaire général réaffirmait que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences entendait maximiser sa contribution au succès du projet de réforme de l'Organisation et continuer d'améliorer la gestion des ressources mises à sa disposition par les États Membres. Il mentionnait également un certain nombre de facteurs externes dont le Département n'a pas la maîtrise et qui continuent d'avoir une incidence considérable sur sa capacité d'utiliser ses ressources de façon optimale. Ces facteurs sont les suivants : a) la transition démographique liée au départ à la retraite de nombreux fonctionnaires des services linguistiques, l'érosion des ressources linguistiques et la nécessité de regarnir les viviers de lauréats en organisant plus souvent des concours internationaux de recrutement; b) la réalisation du plan-cadre d'équipement; et c) l'imprévisibilité du fonctionnement des organes intergouvernementaux faisant appel à ses services. Ces facteurs continuent d'exercer chacun une influence majeure sur la bonne marche du Département et sa capacité de fournir les services de conférence de qualité qu'attendent les États Membres. Leur impact sera ressenti plus encore durant la réalisation du plan-cadre d'équipement, du fait de la dispersion des moyens du Département entre cinq**

sites différents. Pendant les travaux, qui entraîneront fatalement d'importantes perturbations, le bon fonctionnement de tous les services de conférence dépendra dans une mesure déterminante de l'aptitude du Département à assurer en continu l'exploitation des systèmes informatiques dont dépendent ses prestations.

110. Durant la période couverte par le présent rapport, des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne la gestion des conférences, l'harmonisation des pratiques et l'utilisation plus rationnelle et efficiente des services de conférence. Son action restant cependant tributaire de nombreux paramètres dont il n'a pas la maîtrise, le Département apprécierait les conseils de l'Assemblée générale quant aux nouvelles améliorations à apporter et aux moyens de recruter et de fidéliser du personnel de qualité dans les services linguistiques de tous les centres de conférence.

Annexe I

Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'Organisation des Nations Unies

- A Nombre de séances programmées par un organe donné pour une session
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant la session
- C Nombre de séances annulées pendant la session
- D Nombre de séances effectivement tenues
- E Nombre de réaffectations de services à d'autres organes
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été écourtées (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes)
- RS Ratio de séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances réservé à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A)
- IFP Indice de fiabilité de la planification, à savoir le nombre de séances programmées, diminué du nombre de séances additionnelles et de séances annulées, en pourcentage du nombre total de séances programmées (A moins B moins C en pourcentage de A)
- TU Taux d'utilisation, soit le pourcentage des services de conférence mis à sa disposition que l'organe a utilisés effectivement. Le taux d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A + B) - (C - E) - (F/3)}{(A + B)} = TU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures et de minutes perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues.

Note : Dans le calcul du taux d'utilisation, on calculera la durée totale des séances en minutes pour les valeurs A, B, C, D, E et F, au lieu du nombre de séances, afin de mieux rendre compte de l'utilisation du temps.

- ICp Indice de conformité – publication : pourcentage de documents de présession publiés conformément à la règle des six semaines, et pourcentage de documents publiés quatre semaines avant le début de la session
- ID Indice de disponibilité : nombre effectif de documents publiés, pour chaque semaine précédant une session
- s.o. Sans objet

- * Nombre de cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté.
- ** Taux d'utilisation calculé, seul le nombre des réaffectations à un organe apparenté étant déduit du nombre des séances annuelles.

Les statistiques sont établies conformément à la méthode adoptée par le Comité des conférences à sa 348^e séance, le 18 mai 1993.

A. New York

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conseil d'administration,																				
deuxième session ordinaire																				
4-7 septembre 2007	6	1	0	7	0	s.o.	0,25/0,15	117	83	97	s.o.	40	16	34	11	7	0	2	3	0
6-8 septembre 2006	6	0	0	6	0	s.o.	0,15/3,25	100	100	80	s.o.	220	5	41	22	14	2	3	1	0
28-30 septembre 2005	6	0	1	5	0	s.o.	0,30/1,20	83	83	73	s.o.	110	0	79	0	79	11	11	4	4
Assemblée générale, Sixième Commission																				
Soixante-deuxième session, 2007	33	2	3	32	3	s.o.	3,20/3,55	97	85	93	s.o.	435	12	12	0	0	0	1	0	0
Soixante et unième session, 2006	27	4	6	25	4	s.o.	3,15/1,50	93	63	88	s.o.	305	5	6	0	1	1	0	1	2
Soixantième session, 2005	32	1	4	29	4	s.o.	5,20/8,20	91	84	86	s.o.	820	44	55	0	11	11	0	22	11
Comité des droits de l'homme																				
Quatre-vingt-neuvième session, 12-30 mars 2007 (New York)	30	0	1	29	0	s.o.	3,15/1,10	97	97	92	s.o.	265	4	5	0	1	0	0	0	1
Quatre-vingt-sixième session, 13-31 mars 2006 (New York)	30	0	1	29	1	s.o.	3,35/3,30	97	97	92	s.o.	425	0	6	0	6	1	2	0	1
Quatre-vingt-troisième session, 14 mars-1 ^{er} avril 2005 (New York)	26	1	0	27	0	s.o.	4,15/6,25	104	96	87	s.o.	640	0	0	0	0	0	0	100	0
Comité des conférences																				
10-14 septembre 2007	10	0	0	10	0	s.o.	3,00/0,00	100	100	90	s.o.	180	1	1	0	0	0	1	1	1
11-15 septembre 2006	10	0	0	10	0	s.o.	2,45/1,35	100	100	86	s.o.	260	1	1	0	0	0	0	0	1
19-27 septembre 2005	10	3	0	13	0	s.o.	3,15/0,15	130	70	91	s.o.	210	50	50	0	0	0	0	0	50
Commission de statistique																				
Trente-huitième session, 27 février-2 mars 2007	8	0	2	6	2	s.o.	1,45/1,00	75	75	89	s.o.	165	30	30	0	0	0	0	0	0
Trente-septième session, 7-10 mars 2006	8	0	0	8	0	s.o.	0,35/5,35	100	100	74	s.o.	370	31	31	1	0	0	0	0	0
Trente-sixième session, 1 ^{er} -4 mars 2005	8	0	0	8	0	s.o.	3,00/0,35	100	100	85	s.o.	215	14	47	29	4	11	29	14	0

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)																				
– Groupe de travail sur l'arbitrage																				
Quarante-sixième session, 5-9 février 2007	10	0	0	10	0	s.o.	3,05/0,15	100	100	89	s.o.	200	25	25	0	0	50	2	0	
Quarante-quatrième session, 23-27 janvier 2006	10	0	1	9	0	s.o.	1,30/2,00	90	90	78	s.o.	210	0	50	50	0	38	13		
Quarante-deuxième session, 10-14 janvier 2005	10	0	0	10	0	s.o.	3,10/0,35	100	100	88	s.o.	225	50	100	0	0	0	0	0	0
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Conseil d'administration, deuxième session ordinaire																				
10-14 septembre 2007	10	0	0	10	0	s.o.	1,35/1,40	100	100	89	s.o.	195	4	9	3	2	4	3	2	3
11-15 septembre 2006	10	0	4	6	3	s.o.	1,20/0,45	60	60	83	s.o.	125	2	19	4	13	8	7	12	13
6-9 septembre 2005	8	0	0	8	0	s.o.	2,00/3,35	100	100	77	s.o.	335	0	24	0	24	24	16	16	20
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Reprise de la soixante et unième session,																				
5-30 mars 2007	40	2	5	37	5	5	10,25/4,40	93	83	88	88	905	1	1	0	0	0	0	1	10
7 mai- 8 juin 2007	48	0	3	45	3	3	16,15/6,55	94	94	84	84	1 390	28	32	2	2	3	7	6	8
Reprise de la soixantième session,																				
6-31 mars 2006	40	0	5	35	5	4	9,55/1,55	88	88	90	88	710	0	1	0	1	1	1	2	1
22 mai-30 juin 2006	57	0	7	50	7	7	15,05/9,25	88	88	86	86	1 470	37	44	6	1	2	1	0	10
Reprise de la cinquante-neuvième session,																				
7 mars-1 ^{er} avril 2005	37	31	26	42	26	0	10,15/2,45	114	54	94	55	780	0	0	0	0	0	14	14	71
2-27 mai 2005	40	15	12	43	12	0	7,30/4,45	108	33	93	71	735	67	71	2	2	4	0	11	13
Commission de la condition de la femme																				
Cinquante et unième session,																				
26 février-9 mars 2007	20	0	1	19	0	s.o.	4,50/0,15	95	95	87	s.o.	305	11	12	0	1	0	0	0	1
Cinquantième session,																				
27 février-10 mars 2006	20	0	0	20	0	s.o.	5,15/1,50	100	100	88	s.o.	425	12	16	2	2	0	0	2	0
Quarante-neuvième session,																				
28 février-11 mars 2005	21	2	0	23	0	s.o.	4,05/1,00	110	90	93	s.o.	305	0	15	0	15	31	23	0	31

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Soixante-deuxième session, 2007	103	4	9	98	8	8	24,30/13,45	95	87	87	87	2 270	51	54	0	3	2	3	6	24
Soixante et unième session, 2006	116	2	22	96	18	10	23,25/9,50	83	79	87	80	1 995	26	40	5	9	3	7	15	18
Soixantième session, 2005	112	48	21	139	19	12	17,40/18,20	124	38	91	87	2 160	34	49	7	8	3	11	16	21
UNICEF, Conseil d'administration, session annuelle																				
4-8 juin 2007	10	1	2	9	1	s.o.	0,15/1,15	90	70	86	s.o.	90	0	0	9	7	4	9	2	2
5-9 juin 2006	10	0	1	9	0	s.o.	0,20/5,50	90	90	69	s.o.	370	13	24	3	8	7	4	2	0
6-10 juin 2005	10	0	0	10	0	s.o.	2,20/4,00	100	100	79	s.o.	380	0	93	0	93	4	4	0	0
UNICEF, Conseil d'administration, première session ordinaire																				
15-18 janvier 2007	6	2	0	8	0	s.o.	0,30/2,50	133	67	86	s.o.	200	2	3	1	0	3	0	1	1
16-19 janvier 2006	8	0	1	7	1	s.o.	0,20/4,30	88	88	81	s.o.	270	1	7	4	2	1	1	0	0
17-19 janvier 2005	6	0	0	6	0	s.o.	1,40/1,35	100	100	82	s.o.	195	0	50	0	50	0	0	25	25
Assemblée générale, Première Commission																				
Soixante-deuxième session, 2007	24	1	0	25	0	0	5,35/5,55	104	96	85	85	690	24	25	0	1	1	3	6	11
Soixante et unième session, 2006	26	0	4	22	2	1	2,00/5,35	85	85	84	80	410	23	25	2	0	1	0	0	14
Soixantième session, 2005	27	1	4	24	3	0	1,45/11,55	89	81	80	69	820	58	64	3	3	6	3	3	25
PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, première session ordinaire																				
22-26 janvier 2007	8	0	0	8	0	s.o.	1,35/2,30	100	100	83	s.o.	245	5	9	2	2	1	0	5	5
24-27 janvier 2006	8	0	0	8	0	s.o.	2,25/	100	100	90	s.o.	145	4	13	5	4	0	1	2	1
24-28 janvier 2005	8	0	0	8	0	s.o.	3,40/2,50	100	100	73	s.o.	390	0	45	0	45	4	4	14	32
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																				
15 mai-27 juin 2007	102	0	5	97	1	s.o.	9,15/37,20	95	95	81	s.o.	2 795								
2 mai- 30 juin 2006	85	0	8	77	2	s.o.	5,50/28,30	91	91	79	s.o.	2 060								
17 mai-15 juillet 2005	83	0	3	80	2	s.o.	6,50/9,30	96	96	92	s.o.	980								
Comité de l'information																				
Vingt-neuvième session, 30 avril-11 mai 2007	9	0	0	9	0	s.o.	0,20/5,10	100	100	80	s.o.	330	3	4	1	0	0	0	0	0

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Vingt-huitième session, 24 avril-5 mai 2006	11	0	2	9	1	s.o.	2,00/12,30	82	82	47	s.o.	870	5	5	0	0	0	0	0	0
Vingt-septième session, 18-29 avril 2005	9	0	2	7	1	s.o.	4,00/3,45	78	78	60	s.o.	465	66	100	17	17	0	0	0	0
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																				
6 février-27 avril 2007	113	0	14	99	2	s.o.	10,05/21,55	88	88	80	s.o.	1 920								
14 février-13 avril 2006	86	0	8	78	1	s.o.	3,20/23,40	91	91	81	s.o.	1 620								
1 ^{er} février-22 avril 2005	79	0	4	75	0	s.o.	6,35/10,15	10	95	88	s.o.	1 010								
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)																				
4 septembre-21 décembre 2007	151	0	21	130	11	s.o.	13,15/55,10	86	86	78	s.o.	4 105								
5 septembre-22 décembre 2006	153	0	24	129	7	s.o.	7,55/46,3	84	84	77	s.o.	3 265								
29 août-23 décembre 2005	151	0	27	124	18	s.o.	4,45/48,55	82	82	82	s.o.	3 220								
Assemblée générale																				
Soixante-deuxième session, séances plénières en 2007	137	3	52	88	36	18	13,10/32,45	64	60	78	65	2 755	25	32	6	1	3	4	3	2
Soixante et unième session, séances plénières en 2006	148	0	57	91	41	10	19,20/25,30	61	61	79	58	2 690	29	39	6	4	3	5	0	2
Soixantième session, séances plénières en 2005	129	5	77	57	64	0	11,40/30,35	44	36	80	32	2 535	50	71	8	13	11	6	4	6
Commission du développement social																				
Quarante-cinquième session, 7-16 février 2007	16	0	3	13	2	0	3,00/5,30	81	81	76	64	510	6	7	0	1	0	0	0	0
Quarante-quatrième session, 8-17 février 2006	15	0	1	14	1	0	4,20/6,05	93	93	77	70	625	23	25	1	1	0	0	0	0
Quarante-troisième session, 9-18 février 2005	19	0	2	17	2	0	4,05/7,00	89	89	81	70	665	14	71	0	57	0	0	14	14
Assemblée générale, Deuxième Commission																				
Soixante-deuxième session, 2007	38	1	7	32	5	0	6,25/17,10	84	79	75	62	1 415	13	21	5	3	5	1	2	0
Soixante et unième session, 2006	43	3	5	41	1	0	6,45/15,30	95	81	75	73	1 345	15	25	6	4	0	1	0	0
Soixantième session, 2005	51	5	10	46	5	0	8,00/15,45	90	71	77	68	1 425	57	86	11	18	11	0	0	4
Assemblée générale, Troisième Commission																				
Soixante-deuxième session, 2007	62	1	8	55	2	0	14,05/14,50	89	85	75	72	1 735	37	49	8	4	7	1	4	3

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Soixante et unième session, 2006	57	9	11	55	5	0	15,25/19,10	96	65	73	66	2 075	11	19	2	6	4	6	7	23
Soixantième session, 2005	65	0	15	50	10	1	9,45/20,15	77	77	77	63	1 800	24	47	11	12	11	14	18	10
Comité du programme et de la coordination																				
Quarante-septième session, 11 juin-6 juillet 2007	38	4	9	33	4	s.o.	7,15/12,15	87	66	73	s.o.	1 170	6	0	0	2	1	1	2	12
Quarante-sixième session, 14 août-8 septembre 2006	38	3	2	39	2	s.o.	12,05/7,05	103	87	84	s.o.	1 150	25	32	5	2	2	1	2	2
Quarante-cinquième session, 6 juin-1 ^{er} juillet 2005	40	4	4	40	4	s.o.	9,35/8,10	100	80	87	s.o.	1 065	25	47	14	8	14	14	4	22
Assemblée générale, Quatrième Commission																				
Soixante-deuxième session, 2007	29	0	4	25	2	s.o.	5,10/12,50	86	86	72	s.o.	1 080	16	17	1	0	0	2	0	0
Soixante et unième session, 2006	26	2	2	26	1	s.o.	6,15/18,25	100	85	67	s.o.	1 135	8	15	3	4	2	0	0	1
Soixantième session, 2005	27	1	3	25	3	s.o.	5,10/14,10	93	85	77	s.o.	1 160	65	71	6	0	6	6	6	12
Comité des contributions																				
Soixante-septième session, 11-29 juin 2007	24	0	5	19	4	s.o.	8,45/8,45	79	79	72	s.o.	1 050	0	1	0	1	0	0	0	4
Soixante-sixième session, 5-30 juin 2006	33	0	10	23	3	s.o.	7,00/2,30	70	70	69	s.o.	570	7	8	1	0	0	0	0	0
Soixante-cinquième session, 6-24 juin 2005	22	0	5	17	3	s.o.	4,40/7,15	77	77	73	s.o.	715	0	0	0	0	17	0	17	67
Commission du développement durable																				
Quinzième session, 30 avril-11 mai 2007	33	7	6	34	0	s.o.	10,20/7,10	103	61	70	s.o.	1 050	3	9	5	1	0	0	0	0
Quatorzième session, 1 ^{er} -12 mai 2006	39	5	8	36	7	s.o.	3,55/1,35	92	67	94	s.o.	330	23	25	1	1	0	0	0	0
Treizième session, 11-22 avril 2005	38	5	14	29	7	s.o.	16,50/4,45	76	50	67	s.o.	1 295	0	14	0	14	43	0	43	0
Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation																				
25-26 avril 2007	4	0	2	2	1	0	0,25/0,15	50	50	69	44	40	34	39	2	3	4	7	9	5
10-11 mai 2006	4	0	1	3	0	0	0,55/2,00	75	75	51	51	175	15	16	1	0	0	1	0	0

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
															6	5	4	3	2	1	
27-28 avril 2005	4	0	2	2	0	0	0,55/3,45	50	50	11	11	280	86	100	14	0	0	0	0	0	
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail																					
26 février-16 mars 2007	26	2	6	22	4	s.o.	12,10/7,40	85	69	69	s.o.	1 190	1	2	1	0	0	0	0	1	
27 février-17 mars 2006	24	1	1	24	0	s.o.	7,25/4,25	100	92	80	s.o.	710									
31 janvier-25 février 2005	33	0	3	30	2	s.o.	13,55/15,40	91	91	67	s.o.	1 775									
Comité chargé des organisations non gouvernementales																					
22 janvier-2 février et 14-18 mai 2007	30	0	8	22	1	s.o.	6,40/4,20	73	73	66	s.o.	560	0	23	16	7	6	12	3	0	
19-27 janvier et 10-19 mai 2006	30	0	3	27	3	s.o.	8,15/4,20	90	90	86	s.o.	755	0	12	6	6	0	4	3	9	
5-18 janvier et 9-20 mai 2005	36	7	6	37	3	s.o.	13,30/1,45	103	64	81	s.o.	915	7	30	19	4	13	14	42	0	
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation																					
7-16 février 2007	9	2	3	8	1	s.o.	2,20/3,30	89	44	64	s.o.	350									
3-13 avril 2006	9	0	3	6	3	s.o.	1,40/2,20	67	67	85	s.o.	240									
14-21 mars 2005	11	0	5	6	3	s.o.	1,20/3,30	55	55	67	s.o.	290									
Commission de la population et du développement																					
Quarantième session, 9-13 avril 2007	10	0	4	6	1	0	1,15/2,00	60	60	59	49	195	9	9	0	0	0	0	0	0	
Trente-neuvième session, 3-7 avril 2006	10	0	1	9	0	0	3,45/0,30	90	90	76	76	255	7	8	1	0	0	0	0	0	
Trente-huitième session, 4-8 avril 2005	10	0	2	8	2	0	5,00/2,10	80	80	76	56	430	45	99	45	9	0	0	0	0	
Comité du programme et de la coordination, session d'organisation																					
1 ^{er} mai 2007	1	0	0	1	0	s.o.	0,20/1,20	100	100	44	s.o.	100	3	3	0	0	0	0	0	0	
21 juin 2006	1	0	0	1	0	s.o.	0,10/0,30	100	100	78	s.o.	40	0	0	0	0	0	0	0	1	2
11 mai 2005	1	0	0	1	0	s.o.	0,20/0,00	100	100	89	s.o.	20	100	100	0	0	0	0	0	0	0
Conseil économique et social, session d'organisation																					
6-9 février 2007	5	3	4	4	1	0	1,35/3,35	80	-40	41	28	310	0	0	0	0	0	0	1	1	0
7 février 2006	4	0	3	1	2	0	0,15/1,35	25	25	60	10	110	0	0	0	0	0	0	0	2	0
1 ^{er} -4 février 2005	4	2	3	3	0	0	0,35/1,30	75	-25	38	38	125	0	25	0	25	0	75	0	25	

B. Genève

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	Icp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Conseil économique et social																			
– Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																			
3-12 décembre 2007	10	0	0	10	0	0,25/0,30	100	100	97	55	100	101	1	0	0	0	10	13	
4-12 décembre 2006	10	0	0	10	0	0,40/1,05	100	100	94	105	15	15	0	0	0	2	0	83	
28 novembre-7 décembre 2005	15	0	2	13	0	0,20/2,25	87	87	81	165	44	56	9	3	15	21	9	0	
Comité des droits de l'enfant																			
Quarante-quatrième session, 15 janvier-2 février 2007	30	0	0	30	0	3,20/1,30	100	100	95	290	60	65	4	1	1	0	2	1	
Quarante et unième session, 9-27 janvier 2006	41	0	2	39	0	3,30/3,15	95	95	90	405	50	50	0	0	4	0	0	0	
Trente-huitième session, 10-28 janvier 2005	30	0	2	28	0	1,55/1,35	93	93	89	210	63	89	13	13	6	0	0	0	
Commission du droit international																			
Cinquante-neuvième session (première partie), 7 mai-5 juin 2007	30	0	0	30	0	2,45/1,40	100	100	95	265	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cinquante-huitième session (première partie), 1 ^{er} mai-9 juin 2006	44	0	0	44	0	0,50/2,20	100	100	98	190	0	0	0	0	0	0	0	60	
Cinquante-septième session (première partie), 2 mai-3 juin 2005	35	0	0	35	0	1,05/5,20	100	100	94	385	0	0	0	0	0	0	0	0	
Commission du droit international																			
Cinquante-neuvième session (deuxième partie), 9 juillet-10 août 2007	38	0	0	38	0	2,50/3,30	100	94	94	380	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cinquante-huitième session (deuxième partie), 7 juillet-8 août 2006	42	0	0	42	0	1,20/2,25	100	100	97	225	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cinquante-septième session (deuxième partie), 11 juillet-5 août 2005	31	0	0	31	0	2,25/2,00	100	100	95	265	0	0	0	0	0	0	0	0	
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																			
Trente-huitième session, 30 avril-18 mai 2007	28	0	1	27	0	3,30/0,25	96	96	92	235	33	34	0	1	0	0	1	3	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	Icp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Trente-sixième session, 1 ^{er} -19 mai 2006	30	0	1	29	0	5,05/0,55	97	97	90	360	48	61	0	13	4	0	4	0
Trente-quatrième session, 25 avril-13 mai 2005	28	0	1	27	0	6,55/3,45	96	96	84	640	86	86	0	0	0	0	0	0
Comité contre la torture																		
Trente-neuvième session, 5-23 novembre 2007	30	0	1	29	0	4,25/0,55	97	97	91	320	34	34	0	0	0	4	0	2
Trente-septième session, 6-24 novembre 2006	30	0	1	29	0	3,45/1,40	97	97	91	325	26	34	4	4	0	4	43	4
Trente-cinquième session, 15-26 novembre 2005	30	0	0	30	0	6,30/4,05	100	100	88	635	43	46	3	0	7	10	13	13
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante et onzième session, 30 juillet-17 août 2007	28	0	0	28	0	7,30/0,05	100	100	91	455	39	44	1	4	3	1	3	1
Soixante-neuvième session, 31 juillet-18 août 2006	28	0	1	27	0	7,05/0,10	96	96	88	435	36	39	3	0	11	0	8	22
Soixante-septième session, 2-19 août 2005	28	0	0	28	0	6,40/0,25	100	100	92	425	35	38	0	3	3	0	0	51
Comité des droits de l'enfant																		
Quarante-cinquième session, 21 mai-8 juin 2007	28	0	1	27	0	3,30/1,45	96	96	90	315	58	59	0	1	1	0	8	1
Quarante-deuxième session, 15 mai-2 juin 2006	42	0	0	42	0	3,10/7,35	100	100	91	645	54	61	7	0	7	2	20	2
Trente-neuvième session, 17 mai-3 juin 2005	28	0	1	27	0	1,45/1,20	100	100	93	185	50	50	0	0	8	17	8	0
Comité des droits de l'homme																		
Quatre-vingt-dixième session, 9-27 juillet 2007	30	0	1	29	0	3,10/2,55	97	97	90	365	31	32	1	0	1	0	3	1
Quatre-vingt-septième session, 10-28 juillet 2006	30	0	1	29	0	2,55/3,50	97	97	89	405	20	33	0	13	27	7	7	13
Quatre-vingt-quatrième session, 11-29 juillet 2005	29	0	0	29	0	5,55/1,15	100	100	92	430	25	45	6	14	11	31	3	6

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	Icp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																			
Trente-neuvième session, 5-23 novembre 2007	30	0	1	29	0	6,25/0,20	97	97	89	405	21	21	0	0	0	2	1	4	
Trente-septième session, 6-24 novembre 2006	30	0	1	29	0	4:50/0,20	97	97	91	310	47	65	0	18	12	6	0	0	
Trente-cinquième session, 7-25 novembre 2005	30	0	1	29	0	4,00/0,20	97	97	92	260	42	42	0	0	17	8	17	0	
Comité des droits de l'enfant																			
Quarante-sixième session, 17 septembre-5 octobre 2007	34	0	1	33	0	3,15/5,10	97	97	89	505	63	64	0	1	2	1	2	3	
Quarante-troisième session, 11-29 septembre 2006	46	0	1	45	0	3,55/9,30	98	98	88	805	56	56	0	0	0	2	2	14	
Quarantième session, 12-30 septembre 2005	31	0	2	29	0	1,55/3,00	94	94	88	295	64	71	0	7	0	0	7	14	
Comité des droits de l'homme																			
Quatre-vingt-onzième session, 15 octobre-2 novembre 2007	30	0	1	29	0	4,00/3,20	97	97	89	440	0	0	0	0	0	1	0	0	
Quatre-vingt-huitième session, 16 octobre-3 novembre 2006	28	0	1	27	0	2,00/2,30	96	96	91	270	18	36	9	9	27	0	0	0	
Quatre-vingt-cinquième session, 17 octobre-3 novembre 2005	28	0	1	27	0	3,45/3,05	96	96	88	410	33	46	0	13	7	20	20	0	
Comité contre la torture																			
Trente-huitième session, 30 avril-18 mai 2007	28	0	0	28	0	5,25/5,55	100	100	87	680	32	33	1	0	0	2	5	5	
Trente-sixième session, 1 ^{er} -19 mai 2006	30	0	1	29	0	5,05/0,55	97	97	90	360	64	73	0	9	5	0	0	0	
Trente-quatrième session, 2-20 mai 2005	26	0	0	26	0	3,15/0,50	100	100	95	245	42	47	5	0	0	16	32	0	
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																			
Soixante-dixième session, 19 février-9 mars 2007	30	0	1	29	0	8,35/0,10	97	97	87	525	63	65	0	2	1	0	0	1	
Soixante-huitième session, 20 février-10 mars 2006	30	0	0	30	0	6,45/1,30	100	100	91	495	20	40	20	0	0	0	40	0	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	Icp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Soixante-sixième session, 21 février-11 mars 2005	30	0	0	30	0	6,15/2,00	100	100	91	495	68	68	0	0	5	5	11	5
Conseil économique et social																		
– Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																		
2-6 juillet 2007	10	0	1	9	0	1,00/0,10	90	90	86	70	97	108	2	9	2	4	0	12
3-12 juillet 2006	15	0	1	14	0	1,00/1,15	93	93	88	135	20	27	0	7	0	6	67	0
4-8 juillet 2005	10	0	1	9	0	0,00/1,30	90	90	85	90	36	88	36	16	8	4	0	0
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil du commerce et du développement																		
Cinquante-quatrième session, 1 ^{er} -11 octobre 2007	18	9	9	18	6	6,20/1,30	100	0	79	470	71	74	3	0	2	2	2	3
Cinquante-troisième session, 27 septembre-2 octobre 2006	8	0	0	8	0	2,40/2,20	100	100	79	300	0	17	0	17	0	8	25	17
Cinquante-deuxième session, 4-14 octobre 2005	20	0	0	20	0	8,15/2,40	100	100	82	655	40	60	10	10	0	10	20	0
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire																		
Cinquante-huitième session, 1 ^{er} -5 octobre 2007	10	0	1	9	0	2,50/1,45	90	90	75	275	23	23	0	0	2	1	0	4
Cinquante-septième session, 2-6 octobre 2006	10	0	2	8	0	2,00/1,35	80	80	68	215	6	6	0	0	0	0	38	0
Cinquante-sixième session, 3-7 octobre 2005	10	0	1	9	0	0,55/1,10	90	90	83	125	47	52	5	0	0	5	11	26
Conseil économique et social, session de fond																		
2-27 juillet 2007 (Genève)	55	5	6	54	0	12,20/16,45	98	80	74	1 745	0	3	0	3	6	12	12	16
3-28 juillet 2006 (Genève)	50	9	4	55	0	9,35/13,30	107	91	80	1 385	0	0	0	0	1	0	2	27
29 juin-27 juillet 2005 (New York)	43	0	6	37	2	8,10/14,40	86	86	73	1 370	35	50	3	12	8	11	14	17
Conseil des droits de l'homme^d																		
Sixième session, 10-28 septembre 2007	30	0	1	29	0	9,05/6,40	97	97	79	945	0	1	0	1	2	1	3	31
Cinquième session, 11-18 juin 2007	13	4	3	14	0	5,35/3,15	108	46	65	530	0	0	0	0	0	3	0	11
Quatrième session, 12-30 mars 2007	30	3	0	33	0	4,30/7,05	110	90	88	695	1	9	6	2	8	5	3	86

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	Icp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					1	
													6	5	4	3	2		
Troisième session, 29 novembre-8 décembre 2006	18	0	0	18	0	3,15/2,50	100	100	89	365	0	0	0	0	0	0	0	0	50
Deuxième session, 18 septembre-6 octobre 2006	30	2	0	32	0	11,15/6,10	107	93	82	1 045	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Première session, 19-30 juin 2006	22	4	0	26	0	5,20/8,30	118	82	82	830	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseil des droits de l'homme, Comité consultatif^b																			
2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil des droits de l'homme, Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones^c																			
2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

C. Vienne

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
											6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Quatre-vingt-neuvième session, 7-18 mai 2007	20	0	0	20	0	0,00/0,00	100	100	100	0	6	6	0	0	13	19	16	10
Quatre-vingt-sixième session, 8-19 mai 2006	20	0	0	20	0	0,50/0,00	100	100	100	48	0	6	0	6	6	22	22	0
Quatre-vingt-troisième session, 2-13 mai 2005	20	0	0	20	0	0,35/0,00	100	100	100	34	0	0	0	0	16	26	10	3
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Quatre-vingt-dixième session, 30 octobre-16 novembre 2007	28	0	0	28	0	0,05/1,00	100	100	99	65	6	10	2	2	12	6	16	4
Quatre-vingt-septième session, 30 octobre-16 novembre 2006	28	0	0	28	0	0,25/0,35	100	100	99	60	8	8	0	0	7	13	13	7
Quatre-vingt-quatrième session, 1 ^{er} -18 novembre 2005	26	0	0	26	0	0,50/0,00	100	100	99	50	0	0	0	0	0	0	0	0
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique																		
Cinquantième session, 6-15 juin 2007	17	0	0	17	0	2,10/1,40	100	100	92	230	16	21	0	5	14	21	0	0
Quarante-neuvième session, 7-16 juin 2006	16	0	0	16	0	2,20/5,40	100	100	81	477	14	14	0	0	14	43	0	29
Quarante-huitième session, 8-17 juin 2005	16	2	0	18	2	3,30/4,05	113	88	86	455	0	0	0	0	0	25	0	25
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) – Groupe de travail sur l'arbitrage																		
Quarante-septième session, 10-14 septembre 2007	10	0	0	10	0	2,35/0,00	100	100	91	155	33	33	0	0	0	0	67	0
Quarante-cinquième session, 11-15 septembre 2006	10	0	0	10	0	2,45/1,25	100	100	90	250	0	78	0	78	11	11	0	0
Quarante-troisième session, 3-7 octobre 2005	10	0	0	10	0	2,05/0,10	100	100	93	135	58	58	0	0	19	0	0	3
Commission des stupéfiants – Comité plénier																		
Cinquantième session, 12-16 mars 2007	18	2	0	20	0	3,00/2,30	100	89	91	330	6	30	11	13	22	15	7	23

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Quarante-neuvième session, 13-17 mars 2006	18	3	0	21	0	5,45/7,35	100	83	81	797	25	67	15	27	13	18	2	0
Quarante-huitième session, 7-11 mars 2005	18	0	0	18	0	9,15/2,10	100	100	79	685	13	38	9	16	26	18	6	6
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants																		
Cinquante-cinquième session, 21-25 mai 2007	10	0	1	9	0	0,15/0,05	90	90	89	20	0	0	0	0	0	0	100	0
Cinquante-quatrième session, 29 mai-2 juin 2006	10	0	0	10	0	0,20/3,10	100	100	90	208	100	100	0	0	0	0	0	0
Cinquante-troisième session, 26-30 septembre 2005	10	0	0	10	0	0,15/2,30	100	100	91	165	60	80	0	20	0	20	0	0
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale																		
Seizième session, 23-27 avril 2007	19	1	0	20	0	5,35/1,35	105	95	88	430	24	47	3	19	13	7	22	13
Quinzième session, 24-28 avril 2006	19	3	0	22	0	5,45/7,45	100	84	77	810	32	69	13	24	18	13	0	0
Quatorzième session, 23-27 mai 2005	19	0	0	19	0	2,30/2,15	100	100	92	285	5	30	14	11	24	4	20	14
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international																		
Quarantième session, 25 juin-12 juillet 2007	20	0	0	20	0	3,05/3,50	100	100	88	415	10	38	3	25	9	6	11	12
Trente-neuvième session, 19 juin-7 juillet 2006 (New York)	28	0	5	23	1	5,20/3,50	82	82	75	550	19	38	2	17	9	13	2	25
Trente-huitième session, 4-15 juillet 2005	20	0	1	18	0	3,45/1,40	90	95	86	325	27	45	9	9	23	11	13	6
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique																		
Quarante-quatrième session, 12-23 février 2007	20	0	0	20	0	2,30/10,00	100	100	79	750	0	0	0	0	26	13	7	20
Quarante-troisième session, 20 février-3 mars 2006	20	0	0	20	0	3,25/11,35	100	100	75	902	7	33	13	13	0	0	20	33
Quarante-deuxième session, 21 février-4 mars 2005	20	0	0	20	0	3,50/5,10	100	100	85	540	5	10	0	5	28	10	10	10

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique																			
– Sous-Comité juridique																			
Quarante-sixième session, 26 mars-5 avril 2007	18	0	1	17	0	1,50/8,25	94	94	75	615	0	10	0	10	0	20	30	37	
Quarante-cinquième session, 3-13 avril 2006	18	0	1	17	0	2,45/9,20	94	94	72	726	22	44	11	11	11	11	0	19	
Quarante-quatrième session, 4-15 avril 2005	20	0	0	20	0	7,05/12,10	100	100	68	1 155	8	41	8	25	16	8	0	8	
CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique^d																			
2007	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
2006	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
2005	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

D. Nairobi

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)																			
2007	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2006	5	0	0	5	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2005	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
Comité des représentants permanents des Nations Unies pour les établissements humains																			
2007	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2006	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.								
2005	3	0	0	3	0	0	100	100	100	0	s.o.								
Conseil d'administration du PNUE																			
Vingt-quatrième session, 5-9 février 2007	20	0	1	19	0	0	95	95	95	0	24	65	6	35	12	12	12	0	
Neuvième session extraordinaire, 7-9 février 2006	12	1	0	13	0	0	108	92	100	0	40	47	7	0	23	20	13	0	
Vingt-troisième session, 21-25 février 2005	20	0	1	19	0	1,05	95	95	93	65	76	93	17	0	0	0	7	0	

^a Le Conseil des droits de l'homme a été créé par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale pour remplacer la Commission des droits de l'homme.

^b Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme a été créé par la résolution 5/1 du Conseil et a remplacé depuis lors la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le Comité doit tenir sa première session du 4 au 15 août 2008 à Genève.

^c Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones a été créé par la résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme et a remplacé depuis lors le Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Aucune date n'est encore fixée pour ses réunions.

^d Le Groupe de travail sur le commerce électronique de la CNUDCI ne s'est pas réuni en 2005, 2006 et 2007. Il doit tenir sa quarante-cinquième session du 28 au 31 octobre 2008.

Annexe II

**Statistiques de la prestation de services de conférence
aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins »
à New York, en 2007**

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Comité des conférences	2	2	0	0	0
Comité des relations avec le pays hôte	5	4	1	2	2
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	9	8	1	0	0
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	3	2	1	13	13
Comités des sanctions du Conseil de sécurité	98	87	11	195	195
Commission de consolidation de la paix	76	62	14	21	21
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (séances officielles)	14	11	3	8	8
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (séances officielles)	31	26	5	24	24
Conseil de sécurité – autres organes subsidiaires	98	87	11	195	195
Conseil économique et social (consultations officielles)	34	24	10	82	82
Total	467	411	56	347	347

Annexe III

**Statistiques de la prestation de services de conférence
aux réunions des groupes régionaux et autres groupes
importants d'États Membres dans les quatre lieux
d'affectation, en 2007**

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
New York					
Alliance des petits États insulaires	8	7	1	16	16
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	0	0	0	8	8
Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, à composition non limitée	1	1	0	0	0
Communauté de développement de l'Afrique australe	0	0	0	6	6
Communauté des Caraïbes	0	0	0	3	3
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	0	0	0	1	1
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	0	0	0	1	1
Communautés des États d'Europe orientale	0	0	0	25	25
Conseil de coopération du Golfe	6	6	0	1	1
Forum des petits États	0	0	0	1	1
Groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes	24	19	5	3	3
Groupe de Rio	3	3	0	8	8
Groupe des 15	1	1	0	0	0
Groupe des 77	25	22	3	464	464
Groupe des 77 sur les questions relevant de la Cinquième Commission	42	37	5	54	54
Groupe des États arabes	3	3	0	4	4
Groupe des États d'Afrique	3	2	1	24	24
Groupe des États d'Asie	14	13	1	0	0
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	14	12	2	2	2
Groupe des pays en développement sans littoral	3	2	1	2	2
Groupe des pays les moins avancés	17	14	3	1	1
Groupe JUSCANZ (Japon, Canada d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	0	0	0	56	56
GUAM (Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova)	0	0	0	1	1
Ligue des États arabes	6	5	1	18	18
Mouvement des pays non alignés	18	16	2	55	55
Organisation de la Conférence islamique	15	13	2	23	23
Union africaine	16	15	1	68	68
Union européenne	0	0	0	36	36
Total partiel	219	191	28	881	881

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Genève					
Alliance des petits États insulaires	0	0	0	35	35
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	15	10	5	101	88
Groupe des États d'Afrique	0	0	0	152	132
Groupe des États d'Asie	0	0	0	91	73
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	0	0	0	87	79
Groupe des États d'Europe orientale	0	0	0	54	47
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	0	0	0	23	21
Groupe des 15	0	0	0	5	4
Groupe des 21	28	24	4	1	1
Groupe des 77 et Chine	12	9	3	179	124
Ligue des États arabes	0	0	0	9	8
Mouvement des pays non alignés	22	15	7	37	29
Organisation de la Conférence islamique	9	7	2	90	67
Pays les moins avancés	3	0	3	22	22
Union africaine	0	0	0	30	26
Union européenne	0	0	0	170	132
Total partiel	89	65	24	1 086	888
Vienna					
Autres groupes régionaux	0	0	0	10	10
Groupe des États arabes	0	0	0	4	4
Groupe des États d'Afrique	0	0	0	52	52
Groupe des États d'Asie	0	0	0	24	24
Groupe des États d'Europe orientale (Groupe D)	0	0	0	2	2
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	0	0	0	60	60
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	0	0	0	1	1
Groupe des Huit	0	0	0	3	3
Groupe des 77	0	0	0	50	50
Mouvement des pays non alignés	0	0	0	1	1
Union européenne	0	0	0	52	52
Total partiel	0	0	0	259	259
Nairobi					
Groupe des États arabes	0	0	0	21	21
Groupe des États d'Afrique	9	9	0	38	38
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	0	21	21
Groupe des États d'Europe centrale et orientale	0	0	0	15	15

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	0	0	0	12	12
Groupe des États de l'Asie et du Pacifique	0	0	0	18	18
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	0	0	0	13	13
Groupe des 77 et Chine	0	0	0	26	26
Union européenne	0	0	0	39	39
Total partiel	10	10	0	203	203
Total 2007	314	266	48	2 498	2 296
Total 2006	360	276	79	2 685	2 495
Total 2005	325	283	53	2 405	2 334

Annexe IV

Demandes concernant l'organisation de réunions pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et informations statistiques

A. Demandes concernant l'organisation de réunions

1. Comité des relations avec le pays hôte

Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 13 juin 2008

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir au Siège durant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Cette demande se fonde sur le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque le besoin s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 62/72 du 6 décembre 2007, l'Assemblée a affirmé que le Comité devait être en mesure de s'acquitter de son mandat et de se réunir avec un préavis très court pour examiner d'urgence des questions importantes soulevées par les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte, et elle a prié à cet égard le Secrétariat et le Comité des conférences d'accorder la priorité aux demandes de services de conférence que le Comité des relations avec le pays hôte leur présente pour siéger en même temps que l'Assemblée générale et ses grandes commissions, sans préjudice des besoins de celles-ci et en fonction des moyens disponibles. Elle a également prié le Comité de poursuivre ses travaux ainsi que le prévoit la résolution 2819 (XXVI) et de lui en rendre compte à sa soixante-troisième session. Compte tenu de la nature de ces travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances.

2. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Lettre du Président du Comité, datée du 6 mai 2008

Comme vous le savez, l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/80 du 10 décembre 2007, a de nouveau prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de continuer à suivre l'évolution de la situation concernant la question de Palestine et d'en rendre compte, en formulant des suggestions, à elle-même, au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général, selon qu'il conviendrait. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il avait besoin pour s'acquitter de ses tâches.

N'ayant aucune prise sur les événements qui l'intéressent, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime qu'à en juger par le passé, il pourrait être amené à se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale, sans compter la réunion solennelle qui doit être organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, déjà prévue au calendrier approuvé chaque année.

En ce qui concerne la documentation soumise à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (supplément n° 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement ce rapport chaque année au début du mois d'octobre, avant de le transmettre aux services de traduction et de reproduction.

Cela étant posé, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit de nouveau autorisé à se réunir pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, selon les besoins, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

3. Commission du désarmement

Mémorandum du Secrétaire de la Commission, daté du 13 mai 2008

Nous vous serions fort obligés de bien vouloir demander au Comité des conférences d'approuver, par dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la tenue d'une session d'organisation de la Commission du désarmement, le mardi 4 novembre 2008.

La tenue de la session d'organisation de la Commission au cours de la session de l'Assemblée générale se justifie tant par des raisons pratiques d'ordre politique que par des raisons tenant aux participants. La Première Commission et la Commission du désarmement s'occupent toutes deux de questions touchant le désarmement, et les États Membres participants sont représentés par les mêmes délégations, dont près de la moitié viennent de la Conférence du désarmement qui a son siège à Genève.

La participation des ambassadeurs spécialistes des questions de désarmement aux travaux de la Première Commission donne une occasion exceptionnelle d'examiner et de résoudre non seulement les questions d'organisation, mais aussi les questions de fond qui requièrent une connaissance approfondie du mécanisme de désarmement international et des questions de fond y relatives.

Il va sans dire qu'une session d'organisation d'un après-midi ne met guère à contribution les services de conférence.

4. Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Mémorandum du Président du Conseil exécutif, daté du 18 juin 2008

Le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a repris sa cinquième session au Siège de l'ONU le 22 mai 2008. À cette occasion, il a décidé qu'il lui faudrait reprendre sa session en octobre pour examiner où en était le recrutement du nouveau directeur de l'Institut.

À cet égard, nous vous serions fort obligés de bien vouloir demander au Comité d'autoriser, par dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif de l'Institut à reprendre sa cinquième session les 2 et 3 octobre 2008, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

5. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Mémorandum du Secrétaire exécutif du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, daté du 20 mai 2008

Dans sa résolution 60/248, l'Assemblée générale a décidé de créer le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, organe subsidiaire chargé de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle.

Conformément à son mandat (voir la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe), le Comité se réunit au maximum quatre fois par an, à des dates qui sont fonction des activités de l'Organisation et de l'Assemblée et compte tenu des résolutions de l'Assemblée relatives au plan des conférences.

En 2008, le Comité s'est déjà réuni à deux reprises à New York. Afin de parvenir à mener à bien son programme de travail pour l'année et à conseiller l'Assemblée générale en temps opportun, le Comité prévoit de tenir deux autres sessions cette année, l'une en juillet et l'autre du 1^{er} au 3 décembre. À sa session de décembre, il projette notamment d'examiner les propositions faites par le Bureau des services de contrôle interne au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces propositions ne lui seront communiquées qu'en décembre. Or, il doit les examiner et faire part de ses observations à leur sujet au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires suffisamment longtemps avant la date à laquelle celui-ci doit les étudier à son tour.

Dans ces conditions, je souhaite que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit soit autorisé à tenir sa dernière session du 1^{er} au 3 décembre 2008, conformément aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, ce qui lui permettrait de mener à bien son programme de travail pour 2008.

6. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Mémorandum du Secrétaire du Conseil d'administration, daté du 28 mai 2008

Nous vous serions fort obligés de bien vouloir demander au Comité des conférences d'autoriser, par dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à se réunir du 15 au 19 septembre 2008.

La pratique du Conseil d'administration est de tenir trois sessions par an : a) une première session ordinaire en janvier; b) une session annuelle en juin; et c) une seconde session ordinaire en septembre. Il nous faut aussi garder à l'esprit que le calendrier de ces réunions doit être coordonné avec celui des sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population.

Compte tenu des dates de la session annuelle et des délais nécessaires pour rédiger, traduire et distribuer les documents, la seconde session ordinaire ne peut se tenir avant septembre; elle ne peut non plus se tenir plus tard à cause de la session de l'Assemblée générale. Nous avons tenu compte des autres réunions prévues au programme des conférences avant de proposer les dates de la session de septembre.

7. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Mémorandum du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 12 juin 2008

Au paragraphe 3 de sa résolution 62/104, qui concerne le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et le concours dont il avait besoin pour assurer la sécurité financière de l'Office.

Pour s'acquitter de sa mission, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'Office, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. Du fait de sa procédure budgétaire, l'Office n'est pas en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant la fin du mois de septembre 2008; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa soixante-troisième session.

Cela étant posé, je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

B. Informations statistiques

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Organe	Nombre de minutes perdues			Total des minutes perdues
	Nombre de séances tenues	Séances ouvertes en retard	Séances levée avant l'heure	
Comité des relations avec le pays hôte	2	25	275	300
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	4	45	140	185
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	—	—	—	—

<i>Organe</i>	<i>Nombre de minutes perdues</i>			Total des minutes perdues
	<i>Nombre de séances tenues</i>	<i>Séances ouvertes en retard</i>	<i>Séances levée avant l'heure</i>	
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	–	–	–	–
Commission de désarmement	–	–	–	–
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	1	35	85	120
Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	4	120	105	225
Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	–	–	–	–
Tribunal administratif	2	5	85	90

Annexe V

Statistiques relatives à la gestion des documents d'avant session

A. Respect des délais de présentation des documents programmés au 30 juin

Auteur	2006			2007			2008			
	Nombre total de documents	Documents reçus en retard (en pourcentage)	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés	Nombre total de documents	Documents reçus en retard (en pourcentage)	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Documents prévus mais non reçus au 30 juin (considérés en retard)	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	9	3	67	1	1	0	1	0	0	100
Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami	1	1	0	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires de désarmement	40	12	70	–	–	–	3	0	0	100
Bureau des affaires juridiques	42	7	83	27	1	96	50	2	0	96
Bureau des commissions régionales à New York	8	2	75	10	1	90	10	1	0	90
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	–	–	–	–	–	1	1	0	0
Bureau des services de contrôle interne	16	5	69	12	3	75	6	1	0	83
Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	3	0	100	1	0	100	1	0	0	100
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	5	3	40	1	0	100	1	0	0	100
Cabinet du Secrétaire général	4	4	0	–	–	–	–	–	–	–
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	41	24	41	–	–	–	1	0	0	100
Comité des commissaires aux comptes	17	4	76	1	0	100	1	1	0	0
Commission de la fonction publique internationale	29	10	66	2	0	100	2	1	0	50
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	5	3	40	1	1	0	6	5	0	17
Corps commun d'inspection	1	0	100	1	0	100	1	0	0	100
Département de la gestion	149	81	46	117	72	38	90	47	1	47
Département de l'appui aux missions	–	–	–	–	–	–	3	3	0	0

<i>Auteur</i>	2006			2007			2008			
	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard (en pourcentage)</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Documents prévus mais non reçus au 30 juin (considérés en retard)</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	67	0	100	35	1	97	45	0	0	100
Département de l'information	11	1	91	6	2	67	5	0	0	100
Département des affaires économiques et sociales	261	93	64	243	57	77	184	32	2	82
Département des affaires politiques	35	6	83	22	4	82	23	2	0	91
Département des opérations de maintien de la paix	14	9	36	9	4	56	8	3	0	63
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	2	1	50	1	0	100	1	0	0	100
Fonds des Nations Unies pour la population	46	13	72	8	4	50	10	2	0	80
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	97	14	86	44	26	41	30	10	0	67
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	53	44	17	1	1	0	60	29	10	35
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	–	–	–	–	–	–	1	1	0	0
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	1	1	0	–	–	–	1	0	0	100
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	–	–	–	–	–	–	1	0	0	100
Programme alimentaire mondial	2	0	100	2	0	100	2	0	0	100
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2	0	100	2	0	100	1	0	0	100
Programme des Nations Unies pour le développement	88	43	51	45	30	33	42	15	0	64
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	2	1	50	1	0	100	1	0	0	100
Université des Nations Unies	1	0	100	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 052	385	63	592	208	65	592	156	13	71

B. Respect des délais de parution des documents programmés suivant le système des créneaux au 30 juin

	2006	2007	2008
1. Documents d'avant session			
Nombre total de documents programmés suivant le système des créneaux	696	603	618
Documents présentés à temps			
Nombre total de documents reçus à temps	464/696 (67 %)	388/603 (64 %)	441/618 (71 %)
Nombre total de documents reçus en retard	232	215	177 (dont 12 non reçus)
Retard moyen par document reçu	16 jours	20 jours	25 jours
Documents publiés à temps			
Nombre total de documents publiés au 30 juin	623	574	575
Documents publiés au moins 6 semaines avant la réunion (documents soumis à la règle 10-4-6)	293/409 (72 %)	253/383 (66 %)	285/393 (73 %)
Documents publiés au moins 4 semaines avant la réunion (documents soumis à la règle 8-4-4)	140/213 (66 %)	122/189 (65 %)	122/173 (71 %)
Respect des délais de parution	433/622 ^a (70 %)	375/572 ^b (66 %)	407/566 ^c (72 %)
Documents traités dans les temps			
Non-respect des délais par le Département (documents dont le nombre de pages ne dépassait pas la limite fixée, traités en plus de 4 semaines et publiés moins de 6 ou 4 semaines avant la réunion)			
Documents présentés à temps	2	3	9 ^d
Documents présentés en retard	0	5	16
2. Comptes rendus analytiques ^e			
Nombre total de comptes rendus analytiques enregistrés	145	149	142
Nombre total de comptes rendus analytiques achevés	43	70	65
Respect des délais de traitement : traitement dans les 3 mois suivant la séance	53,5	91,5	98,5

^a Sur les 623 documents publiés, un n'est pas lié à une date de réunion.

^b Deux des 574 documents publiés ne sont pas liés à une date de réunion.

^c Neuf des 575 documents ne sont pas liés à une date de réunion.

^d Voir le détail à la section A de l'annexe I.

^e Ne comprend que les comptes rendus analytiques de séances tenues pendant l'année en cours.

Annexe VI

Matrice de mesure des résultats

1. Métrologie financière au 31 décembre 2007

- Part du budget total affectée aux services de conférence : 14,5 %
- Coût unitaire des produits/prestations suivants :
 - a) Une page de document dans les six langues :
 - Avant/après une session :
 - New York : 2 355 dollars; Genève : 1 656 dollars; Vienne : 1 450 dollars; Nairobi : 1 386 dollars
 - Pendant une session :
 - New York : 2 220 dollars; Genève : 1 225 dollars; Vienne : 1 450 dollars; Nairobi : 1 386 dollars
 - b) Une séance avec services d'interprétation dans les six langues et services d'appui :
 - New York : 11 462 dollars; Genève : 11 181 dollars; Vienne : 14 521 dollars; Nairobi : 15 310 dollars
 - c) Une séance avec services d'interprétation dans les six langues, services d'appui et comptes rendus analytiques en trois langues (anglais, espagnol et français) :
 - New York : 21 935 dollars; Genève : 22 796 dollars; Vienne : 27 762 dollars; Nairobi : 19 653 dollars
 - d) Une séance avec services d'interprétation dans les six langues, services d'appui et comptes rendus analytiques dans les six langues :
 - New York : 30 833 dollars; Genève : 28 942 dollars; Vienne : 40 977 dollars; Nairobi : 34 702 dollars
 - e) Une séance avec services d'interprétation dans les six langues, services d'appui et procès-verbaux dans les six langues :
 - New York : 45 724 dollars; Genève : n.c.; Vienne : n.c.; Nairobi : n.c.

2. Mesures de qualité au 31 décembre 2007

- Résultats des enquêtes de satisfaction des usagers visant à collecter des données pour les indicateurs de résultats indiqués dans le cadre stratégique (pourcentage des sondés se déclarant satisfaits de produits ou prestations spécifiques)

Afin d'améliorer la méthode d'enquête et d'accroître le taux de réponse, l'enquête de satisfaction de 2007 portant sur les services de conférence a été revue en consultation avec le Bureau des services de

contrôle interne. La nouvelle version de l'enquête, qui a été distribuée lors de séances du Conseil de sécurité et des grandes commissions de l'Assemblée générale en octobre et en novembre 2007, comportait 10 questions se rapportant à la qualité des services fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ce questionnaire visait également à obtenir des renseignements sur les principales attentes des États Membres et des suggestions concernant les moyens d'améliorer la qualité des services. Le taux de réponse à l'enquête menée en 2007 était de 41 %, chiffre nettement supérieur à celui enregistré les années précédentes. Les questionnaires remplis ont été collectés et analysés au début de l'année 2008, et il en est ressorti que la qualité des services fournis par le Département était jugée excellente ou bonne à 81 % et assez bonne à 16 %, tandis que moins de 3 % des sondés la jugeaient médiocre ou très médiocre. Les personnes interrogées ont avant tout souhaité que les documents soient publiés à temps et que le service à la clientèle comme l'interprétation soient de qualité. Il a également été suggéré que l'on améliore les outils en ligne et les sites Web des comités, la distribution des documents et les services d'interprétation.

- Au Siège, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a organisé en 2007, à l'intention des États Membres, deux séries de réunions d'information consacrées à la qualité des services linguistiques, du 23 au 27 avril et du 19 au 21 novembre ainsi que le 14 décembre respectivement. Un compte rendu est conservé dans les archives du Secrétariat et peut être consulté
- Rapport sur les retours d'information (plaintes, remerciements, etc.) obtenus auprès des États Membres, des départements auteurs et des autres partenaires

En plus de l'enquête qui porte chaque année sur les services de conférence, le Département a créé une base de données pour collecter les commentaires ponctuels concernant la qualité des services, transmis par téléphone, par courrier électronique ou par la poste, ou encore formulés en personne. La base de données comprendra non seulement les commentaires des États Membres mais aussi ceux des présidents des comités et d'autres clients. La mise au point de cette base de données s'est achevée en mai 2008. Afin d'inciter les États Membres à évaluer la qualité des services de conférence, le Département a aussi élaboré une fiche d'information, en anglais et en français, qui sera mise à disposition à compter de juillet 2008 dans les salles de conférence et permettra aux États Membres de faire des suggestions et des observations sur les services fournis par le Département.

3. Indicateurs de respect des échéances (documentation) au 31 décembre 2007

- Pourcentage des documents d'avant session soumis à temps par leurs auteurs et respectant le nombre de mots maximum qui sont publiés dans les délais prescrits :

New York : 83 %; Genève : 37 %; Vienne : 79 %; Nairobi : 100 %

- Pourcentage des documents d'avant-session publiés moins d'une semaine avant d'être examinés :

New York : 12 %; Genève : 31 %; Vienne : 13 %; Nairobi : 0 %

- Pourcentage de tous les documents d'avant-session publiés dans les délais prescrits :

New York : 61 %; Genève : 14 %; Vienne : 47 %; Nairobi : 43 %

4. Mesures de productivité au 31 décembre 2007

- Productivité au niveau de la traduction : production exprimée en nombre de mots divisée par le temps de travail des traducteurs :

New York : 1 547; Genève : 1 390; Vienne : 1 577; Nairobi : 1 713

- Productivité au niveau de l'édition : nombre de mots édités divisé par le temps de travail des éditeurs :

New York : 5 122; Genève : 3 528; Vienne : 2 800; Nairobi : 4 736

- Productivité au niveau du traitement de texte : nombre de mots traités divisé par le temps de travail des opérateurs de traitement de texte :

New York : 7 030; Genève : 4 090; Vienne : 5 062; Nairobi : 4 069

5. Indicateurs de gestion des séances au 31 décembre 2007

- Pourcentage des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres bénéficiant de services d'interprétation :

New York : 87 %; Genève : 76 %; Vienne : 0 %*; Nairobi : 100 %

- Taux de séances tenues par rapport aux séances prévues :

Taux global :

New York : 84 %; Genève : 93 %; Vienne : 103 %**; Nairobi : 96 %

Avec services d'interprétation :

New York : 91 %; Genève : 87 %; Vienne : 98 %; Nairobi : 86 %

Sans services d'interprétation :

New York : 80 %; Genève : 95 %; Vienne : 105 %**; Nairobi : 99 %

* Aucun service d'interprétation n'a été fourni à l'occasion des réunions des groupes régionaux en raison de la situation particulière de Vienne, qui ne dispose que d'une équipe d'interprètes, mais le service de 100 % des réunions (soit 259 au total) des groupes régionaux a été assuré.

** L'augmentation du nombre de séances tenues est due aux grandes manifestations et conférences qui se sont déroulées à Vienne en 2007.

6. Mesures relatives aux ressources humaines

- Taux de vacance de postes dans les principaux groupes professionnels

	Siège		Office des Nations Unies à Genève		Office des Nations Unies à Vienne		Office des Nations Unies à Nairobi	
	Nombre de postes	Pourcentage	Nombre de postes	Pourcentage	Nombre de postes	Pourcentage	Nombre de postes	Pourcentage
Services d'interprétation	14	11	5	6	1	5	6	30
Services de traduction	43	14	25	16	5	13	7	32
Groupes de traitement de texte	14	7	3	14	4	13	0	0

	Siège		Office des Nations Unies à Genève		Office des Nations Unies à Vienne		Office des Nations Unies à Nairobi	
	Nombre de postes	Pourcentage	Nombre de postes	Pourcentage	Nombre de postes	Pourcentage	Nombre de postes	Pourcentage
Édition/Documents officiels	9	21	16	13	0	0		
Service de la rédaction des procès-verbaux de séance	4	8	n.c.		n.c.		n.c.	

- Démissions, départs anticipés à la retraite et mutations à des postes non linguistiques, répertoriés pour le Département

	Siège	Office des Nations Unies à Genève	Office des Nations Unies à Vienne	Office des Nations Unies à Nairobi
Mutation sans avancement dans un autre lieu d'affectation		17	1	4
Promotion dans un autre lieu d'affectation			1	
Mutation au sein du régime commun des Nations Unies Dans un autre lieu d'affectation				
Départ anticipé à la retraite		2		1
Démission		3	3	1
Décès				1
Invalidité			1	

- Formation : nombre de fonctionnaires bénéficiant du programme d'études à l'extérieur; pourcentage de candidats à ce programme qui sont admis à en bénéficier

<i>Siège</i>		<i>Office des Nations Unies à Genève</i>		<i>Office des Nations Unies à Vienne</i>		<i>Office des Nations Unies à Nairobi</i>	
<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Pourcentage</i>
284	96	84	88	80	78	102	81

- Résultats de l'enquête annuelle de satisfaction du personnel (qui vise à recueillir l'opinion des fonctionnaires sur leurs conditions de travail, les relations avec la hiérarchie et d'autres questions susceptibles d'avoir une incidence sur leurs résultats et leur moral) – non disponible pour 2007 dans tous les lieux d'affectation, l'enquête étant en cours d'élaboration.